Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Aboriginal Peoples

Chair:
The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Wednesday, October 7, 2009

Issue No. 18

Twenty-ninth meeting on:

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (Issues pertaining to Indian Act elections)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Peuples autochtones

Président :
L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mercredi 7 octobre 2009

Fascicule n° 18

Vingt-neuvième réunion concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (Questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

47428

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Nick G. Sibbeston, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brazeau
Campbell
Carstairs, P.C.
* Cowan (or Tardif)
Dyck
Hubley
* LeBreton, P.C. (or Comeau)
Lovelace Nicholas
Patterson
Peterson
Raine
Stewart Olsen

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-président : L'honorable Nick G. Sibbeston

et

Les honorables sénateurs :

Brazeau
Campbell
Carstairs, C.P.
* Cowan (ou Tardif)
Dyck
Hubley
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)
Lovelace Nicholas
Patterson
Peterson
Raine
Stewart Olsen

* Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, October 7, 2009
(34)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:30 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carstairs, P.C., Hubley, Patterson, Peterson, Raine, St. Germain, P.C., Sibbeston and Stewart Olsen (8).

In attendance: Tonina Simeone, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and of other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Quebec Native Women Inc.:

Ellen Gabriel, President.

Kitigan Zibi Band Council:

Gilbert Whiteduck, Chief.

The chair made opening remarks.

Ms. Gabriel made a statement and responded to questions.

At 7:25 p.m., the committee suspended.

At 7:30 p.m., the committee resumed.

Mr. Whiteduck made a statement and responded to questions.

At 8:05 p.m., the committee suspended.

At 8:09 p.m., the committee, pursuant to rule 92(2)(e), resumed in camera to discuss future business.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion.

At 8:17 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 7 octobre 2009
(34)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 30, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain. C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Hubley, Patterson, Peterson, Raine, St. Germain, C.P., Sibbeston et Stewart Olsen (8).

Également présente : Tonina Simeone, analyste, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son examen des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Femmes autochtones du Québec Inc. :

Ellen Gabriel, présidente.

Conseil de bande de Kitigan Zibi :

Gilbert Whiteduck, chef.

Le président prend la parole.

Mme Gabriel fait un exposé et répond aux questions.

À 19 h 25, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 30, la séance reprend.

M. Whiteduck fait un exposé et répond aux questions.

À 20 h 5, le comité suspend ses travaux.

À 20 h 9, le comité, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, poursuit sa réunion à huis clos pour étudier ses travaux futurs.

Il est convenu que le personnel des sénateurs assiste à la séance à huis clos.

À 20 h 17, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 7, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:30 p.m. to study the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: issues pertaining to Indian Act elections).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening. I want to welcome all honourable senators, members of the public, and all viewers across the country who are watching the proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, either on CPAC or on the web.

I am Senator Gerry St. Germain from British Columbia. I have the honour of chairing this committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally.

On April 1 of this year, the committee decided to launch a study to examine issues related to the Indian Act elections. The committee is looking at concerns about the Indian Act election system, including the two-year term of office for chiefs and council as currently prescribed by the act. We, as a committee, are seeking the views of First Nations leaders, Aboriginal organizations and First Nations people, as well as experts in this area regarding whether, and what, changes should be made to the Indian Act elections regime to provide better governance for First Nations, including strengthening political accountability of the leadership to First Nations citizens.

For our viewing audience, it is important to note that 252 Indian bands, roughly 40 per cent of all Indian bands in Canada, hold elections in accordance with the Indian Act. This study on election processes focuses on those First Nations whose elections are held under the Indian Act. The other Indian bands select their leaders by way of custom or as a result of their self-government agreements.

[*Translation*]

Just before we hear what our witness has to say about the elections held under the Indian Act, allow me to introduce the members of the committee who are here today.

[*English*]

On my left is the deputy chair, Senator Nick Sibbeston, from the Northwest Territories; next to Senator Sibbeston is Senator Hubley, from Prince Edward Island. On my right is Senator Bob Peterson, from Saskatchewan; next to Senator Peterson is Senator Carstairs, from Manitoba; next to Senator Carstairs is a recently

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 7 octobre 2009

Le Comité sénatorial des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis, ainsi que d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (sujet : Questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir. Je veux souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs, aux membres du public et à tous les téléspectateurs partout au pays qui regardent les délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur les ondes de CPAC ou sur le Web.

Je suis le sénateur Gerry St. Germain de la Colombie-Britannique. J'ai l'honneur de présider ce comité qui a pour mandat d'examiner les mesures législatives et les questions qui concernent les peuples autochtones du Canada, en général.

Le 1er avril dernier, le comité a décidé d'entreprendre une étude qui vise à examiner les questions relatives aux élections en vertu de la Loi sur les Indiens. Le comité étudie les préoccupations liées au système électoral selon la Loi sur les Indiens, notamment le mandat de deux ans des chefs et du conseil qui est prévu par la loi. En tant que comité, nous voulons connaître l'opinion des dirigeants des Premières nations, ainsi que celle des experts dans ce domaine quant aux changements qui devraient être apportés au système électoral selon la Loi sur les Indiens pour permettre une meilleure gouvernance des Premières nations et, notamment, renforcer la responsabilité politique des dirigeants à l'égard des citoyens des Premières nations.

Au bénéfice de nos téléspectateurs, il est important de noter que 252 bandes indiennes, soit environ 40 p. 100 de toutes les bandes indiennes du Canada, tiennent des élections en vertu de la Loi sur les Indiens. Notre étude sur les processus électoraux met l'accent sur les Premières nations dont les élections respectent la Loi sur les Indiens. Les autres bandes indiennes sélectionnent leurs chefs en fonction de leurs coutumes ou de leurs ententes sur l'autonomie gouvernementale.

[*Français*]

Juste avant d'entendre ce que notre témoin dira sur les élections tenues en vertu de la Loi sur les Indiens, permettez-moi de vous présenter les membres du comité qui sont présents.

[*Traduction*]

À ma gauche, il y a le vice-président, le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest et, à côté de lui, le sénateur Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard. À ma droite, il y a le sénateur Bob Peterson, de la Saskatchewan; à côté de lui, se trouve le sénateur Carstairs, du Manitoba, puis à côté d'elle, un

appointed senator, Senator Carolyn Stewart Olsen, from New Brunswick; and next to her is Senator Nancy Greene Raine, from the great province of British Columbia.

Honourable senators, allow me to introduce our first witness. Ellen Gabriel is the president of Quebec Native Women Inc., a role she has held since October 2004. She advocates on behalf of Aboriginal women, and carries their message to provincial and international and national levels.

[*Translation*]

Ms. Gabriel has travelled within Canada, as well as to Holland and Strasbourg, France, in order to speak to the European Parliament. She has also been to Japan to educate the public about aboriginal culture and identity, and to describe her experience with respect to the Kanesatake crisis.

[*English*]

We welcome you to our committee and look forward to hearing your views on the elections held under the Indian Act. Your remarks will be followed by questions from senators, if you so agree to respond to them. We ask that your presentation be around 10 or 15 minutes so that we allow adequate time for senators to ask questions.

If you are ready, Ms. Gabriel, you have the floor.

Ellen Gabriel, President, Quebec Native Women Inc.:

[*The witness spoke in the Mohawk language.*]

Thank you for inviting me here tonight. I am Turtle Clan, from the community of Kanesatake from the People of the Flint, also known as Mohawk. I thank the Creator for allowing me to live another day to be here to present to you, and Mother Earth, as well, for all She provides to us.

I am pleased that this Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has undertaken the study of issues related to Indian Act elections, but we at QNW believe that these issues are symptomatic of a larger problem regarding band council's governance.

As illustrated in Kahnawake with the 2003 Kahnawake Membership Law, discriminatory membership and custom elections codes have been adopted and enforced illegally, creating rogue band governments that were elected in a fashion that is not reflective of good governance principles. These elections also raise several human rights concerns.

Undeniably, the adoption and enforcement of discriminatory membership and custom election codes specifically targeted women who regained their status in 1985 by denying them membership in defiance of the Indian Act amendments, Bill C-31.

sénateur nommé récemment, le sénateur Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick; vient ensuite le sénateur Nancy Greene Raine, de la superbe province de la Colombie-Britannique.

Honorables sénateurs, permettez-moi de vous présenter notre premier témoin. Ellen Gabriel est la présidente de Femmes Autochtones du Québec Inc., un rôle qu'elle assume depuis octobre 2004. Elle défend les intérêts des femmes autochtones et transmet leur message à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

[*Français*]

Mme Gabriel a voyagé au Canada, en Hollande et à Strasbourg, en France, afin de s'adresser au Parlement européen. Elle s'est aussi rendue au Japon pour sensibiliser le public à la culture et à l'identité autochtone et aussi pour témoigner de son expérience concernant les évènements de la crise de Kanesatake.

[*Traduction*]

Nous vous souhaitons la bienvenue et nous nous réjouissons à la perspective d'entendre votre opinion sur les élections tenues en vertu de la Loi sur les Indiens. Après votre déclaration, les sénateurs vous poseront des questions, si vous voulez bien y répondre. Nous vous demandons de limiter votre exposé à environ 10 ou 15 minutes afin que les sénateurs aient suffisamment de temps pour vous poser des questions.

Si vous êtes prête, madame Gabriel, je vous cède la parole.

Ellen Gabriel, présidente, Femmes Autochtones du Québec Inc. :

[*Le témoin s'exprime en mohawk.*]

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître ce soir. Je fais partie du clan de la Tortue, de la collectivité de Kanesatake et du peuple de l'emplacement du silex, également connu sous le nom de Mohawk. Je remercie le créateur de m'avoir permis de vivre un jour de plus afin de vous donner cet exposé. Je remercie également la Terre, notre mère, de tous les bienfaits qu'elle nous prodigue.

Je suis heureuse que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones ait entrepris une étude sur les questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens, mais nous, les membres de FAQ, croyons que ces questions sont symptomatiques d'un problème plus vaste lié à la gouvernance des conseils de bande.

Comme en témoigne la Loi relative à l'appartenance de Kahnawake promulguée à Kahnawake en 2003, des codes d'appartenance discriminatoires et des codes électoraux coutumiers ont été adoptés et appliqués illégalement, créant par le fait même des conseils de bande « voyous » élus d'une façon qui ne cadre pas avec les principes de bonne gouvernance. Ces élections ont également soulevé plusieurs préoccupations en matière de droits de la personne.

Il est indéniable que l'adoption et l'application des codes d'appartenance discriminatoires et des codes électoraux coutumiers visaient précisément les femmes ayant recouvré leur statut en 1985, en refusant de leur accorder le statut de membre au

This situation has led to important violations of fundamental rights, since these women and their children are unable to live on the reserve, to be buried on the reserve and to participate in the democratic process of elections. They are also denied access to band-administered programs and essential services.

Bill C-31 amendments, designed to redress the historical discrimination faced by Aboriginal women, were thus not enforced properly by the Canadian federal government. Custom election codes are also problematic, as the choice of band leadership, by custom, may be made unimpeded by the Indian Act and does not necessarily require an election.

In Aboriginal history and culture, elections customs are nonexistent as elections per se represent a colonial process. However, to further the transparency and openness of such a process, QNW believes that minimum standards should be enacted. At the least, a so-called custom election system should not be used as a pretext to deprive reinstated women of their right to vote.

While the present study conducted by the standing committee may resolve self-government problems in a limited fashion, it does not address issues such as band membership and Aboriginal citizenship. These issues are nonetheless crucial to provide for better governance and political accountability in Aboriginal communities.

Good governance principles include openness, transparency, and accountability to democratic institutions. The Indian Act election system should be revised in an inclusive manner rather than an exclusive manner, allowing all band members who so desire to participate in the affairs of the band through the democratic process of elections.

Good governance principles include fairness and equity in dealing with citizens. Indian and Northern Affairs Canada should be held accountable for the way in which discriminatory membership and custom election codes were enforced and adopted by band councils in defiance of the Indian Act amendments.

Good governance principles include respect for the rule of law: INAC should enforce and be accountable to the rule of law. INAC should be held accountable for allowing the creation of rogue band counsel governments and for further supporting them. INAC should practice good governance by not allowing and rewarding these enclaves where human rights are not respected.

The Government of Canada should reconsider its stance and endorse the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples so that many human rights violations regarding gender discrimination can be resolved.

mépris des modifications apportées à la Loi sur les Indiens par le projet de loi C-31. Cette situation a entraîné des violations importantes des droits fondamentaux, car ces femmes et leurs enfants sont incapables de vivre dans la réserve, d'y être inhumés et de participer au processus électoral. En outre, ils se voient refuser l'accès aux programmes et services essentiels administrés par le conseil de bande.

Par conséquent, les amendements du projet de loi C-31, conçus pour remédier à la discrimination historique dont ont été victimes les femmes autochtones, n'ont pas été appliqués convenablement par le gouvernement fédéral. Les codes électoraux coutumiers sont également problématiques, puisque le choix des dirigeants de la bande par la coutume peut se faire sans être gêné par la Loi sur les Indiens et ne requiert pas nécessairement une élection.

Historiquement, au sein de la culture autochtone, les élections selon la coutume de la bande sont inexistantes dans la mesure où les élections représentent en elles-mêmes un processus colonial. Toutefois, afin de favoriser la transparence et l'ouverture d'un tel processus, FAQ estime que des normes minimales devraient être adoptées. À tout le moins, le système électoral coutumier ne devrait pas servir d'excuse pour priver de leur droit de vote les femmes qui ont recouvré leur statut.

Bien que l'étude actuellement menée par le comité permanent puisse résoudre, de façon limitée, certains problèmes en matière d'autonomie gouvernementale, elle n'aborde pas les questions reliées à l'appartenance à la bande et à la citoyenneté autochtone. Ces questions sont néanmoins cruciales quand il s'agit d'assurer une meilleure gouvernance et reddition des comptes dans les collectivités autochtones.

Les principes de bonne gouvernance comprennent l'ouverture, la transparence et la reddition de comptes aux institutions démocratiques. Il faudrait réviser le système électoral prescrit en vertu de la Loi sur les Indiens d'une manière inclusive et non exclusive, ce qui permettrait à tous les membres qui le souhaitent de participer aux affaires de la bande grâce au processus électoral.

Les principes de bonne gouvernance comprennent la justice et l'équité dans les relations avec les citoyens. AINC devrait être tenu responsable de l'adoption et de l'imposition de codes électoraux coutumiers et de codes d'appartenance discriminatoires par les conseils de bande au mépris des amendements apportés à la Loi sur les Indiens.

Les principes de bonne gouvernance comprennent le respect de la primauté du droit : AINC devrait respecter et faire respecter le principe de la primauté du droit. AINC devrait répondre de la création de conseils de bande «voyous» et du soutien continu offert à ces conseils. AINC devrait exercer une bonne gouvernance en ne récompensant pas et en ne permettant pas la création de telles enclaves où les droits humains ne sont pas respectés.

Le gouvernement du Canada devrait reconsidérer sa position et signer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones afin de résoudre de nombreuses violations des droits de la personne en matière de discrimination sexuelle.

The respect of the rule of law includes a state respecting not only its own domestic law but also international law. Quebec Native Women therefore want to emphasize article 4 of the UN declaration:

> Indigenous peoples, in exercising their right to self-determination have the right to autonomy or self-government in matters relating to their internal and local affairs, as well as ways and means for financing their autonomous functions.

We also recommend that cabinet revoke its 2003 Order-in-Council that supports the recent custom election code of the Mohawk Council of Kahnawake as the election code was based on an illegal membership code that has not been ratified by the community. To this day, the community of Kahnawake does not have a ratified membership code. The essence of human rights is dignity. Without it, no state can truthfully say that they promote and protect democracy and all that it stands for.

Senator Peterson: Thank you for your presentation.

In the documentation we have under custom elections, a number of criteria must be met before a band can proceed with this type of election. Are you implying or stating that INAC failed miserably in ensuring that these criteria were followed?

Ms. Gabriel: Yes, and they continue to fail.

Senator Peterson: You also mentioned the election in your band of a rogue government by discriminatory membership. Was this done unilaterally?

Ms. Gabriel: As far as I know, and based on what I have been told by community members, there was never ratification or even an informed consultation with the community regarding this election code in which this discrimination continues to be practiced by the Mohawk Council of Kahnawake. Many inconsistencies remain and the band did not even have to provide proof that they consulted their community when they put this election code in place.

Senator Carstairs: Thank you very much for your presentation and welcome to this Senate committee. I have long been an admirer of yours, and the work you have done.

However, what we need to hear tonight, Ms. Gabriel, are specific examples of the kinds of discrimination that are being perpetrated against women. Can you put specific examples on the record?

Ms. Gabriel: Sure: I was told I had six minutes, so I was surprised I had 10 or 15 minutes. Otherwise, my explanation might have been longer.

Le respect de la primauté du droit comprend un État qui respecte non seulement son propre droit interne, mais également le droit international. FAQ tient donc à souligner l'article 4 de la déclaration des Nations Unies :

> Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes.

Nous recommandons également que le cabinet révoque son décret de 2003 qui appuie le code électoral coutumier récemment adopté par le Conseil des Mohawks de Kahnawake, étant donné que le code était fondé sur un code d'appartenance illégal qui n'a pas été ratifié par la collectivité. À ce jour, la collectivité de Kahnawake n'a toujours pas de code d'appartenance ratifié. L'essence même des droits de l'homme est la dignité. Sans elle, aucun État ne peut honnêtement dire qu'il encourage et protège la démocratie et tout ce qu'elle représente.

Le sénateur Peterson : Je vous remercie de votre exposé.

Dans la documentation que nous avons reçue, sous « élections selon la coutume de la bande », on trouve un certain nombre de critères qui doivent être remplis avant qu'une bande puisse procéder à ce genre d'élections. Insinuez-vous ou affirmez-vous qu'AINC a manqué horriblement à son devoir en ne veillant pas à ce que ces critères soient appliqués?

Mme Gabriel : Oui, et ils continuent de le faire.

Le sénateur Peterson : Vous avez également mentionné qu'un gouvernement « voyou » a été élu au sein de votre bande au moyen d'un code d'appartenance discriminatoire. Cela a-t-il été accompli unilatéralement?

Mme Gabriel : À ce que je sache, et compte tenu de ce que les membres de la collectivité m'ont révélé, le code électoral, qui permet au Conseil des Mohawks de Kahnawake de continuer leurs pratiques discriminatoires, n'a jamais été ratifié et n'a même pas fait l'objet d'une consultation éclairée auprès de la collectivité. Il y a toujours de nombreuses irrégularités, et la bande n'a même pas eu à démontrer qu'elle avait consulté la collectivité avant de mettre en vigueur ce code électoral.

Le sénateur Carstairs : Je vous remercie beaucoup de votre exposé et je vous souhaite la bienvenue au sein du comité sénatorial. Je vous admire et j'admire votre travail depuis longtemps.

Cependant, ce que nous attendons de vous ce soir, madame Gabriel, ce sont des exemples précis du genre de discrimination dont les femmes sont victimes. Pouvez-vous nous en donner?

Mme Gabriel : Bien sûr. On m'avait dit que je n'avais que six minutes à ma disposition. J'ai donc été surprise lorsqu'on m'a accordé 10 ou 15 minutes. Si j'avais été au courant, mon explication aurait peut-être été plus longue.

I do not know if you are familiar with Mary Two-Axe Earley. She was one of the pioneers of the Aboriginal women's movement in Canada. In one presentation, she jokingly said that a pet, an animal such as a dog, can be buried in Kahnawake but she cannot be.

INAC transfers money to councils like Kahnawake. It does the same for other councils across Canada for all members. For Kahnawake, the federal government has at least 2,700 people's names on their list, in addition to the existing membership list that Kahnawake has.

Those 2,700 people do not receive services. They are not allowed to have membership. They have status from the federal government but they are not allowed to have education. There are people who have defied the Kahnawake membership code and the right to live there. Many cannot live there because they have a non-Native spouse but some of them have done so anyway, at the risk of their own lives. They have had their water cut and they have been threatened, but they have remained.

I know of an occasion where a woman inherited land from her parents and, because her non-Native husband is still alive, she is not allowed to own this land because of this so-called membership code, which is illegal.

These instances of discrimination are practiced by certain rogue band council governments. This kind of behaviour is condoned knowingly by the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Senator Carstairs: I will reiterate: You have a situation in which 2,700 people are on INAC's list of recognized, status Aboriginal people.

Ms. Gabriel: In addition to the others.

Senator Carstairs: Yes, but there are an additional 2,700 for whom the band council receives monies and for whom that band council is therefore supposed to pay for health care, education, housing, services and all the other things they provide, and those people do not receive those services.

Ms. Gabriel: They are refused services because they are not on the membership list. They have been struggling with the membership for years. A council of elders ruled discriminatorily and inconsistently, and they are trying to resolve their membership.

INAC provides four different kinds of criteria for bands to create their membership codes. The one that has been chosen by Kahnawake has to do with blood quantum. There are other choices where one parent is Aboriginal, or two parents. The choices are in our brief that we submitted to the committee.

I emphasize that Kahnawake is not alone in this practice. Other communities across Canada are in the same situation. Legislation was passed to end this discrimination, as I mentioned in my opening statement. We have created a class system and, if we continue to follow the INAC criteria, Clatworthy and Smith

Je ne sais pas si le nom de Mary Two-Axe Earley vous est familier. Elle est une des pionnières du mouvement féministe des Premières nations au Canada. Au cours d'un de ses exposés, elle a déclaré en plaisantant qu'un animal domestique, comme un chien, pouvait être enterré à Kahnawake, mais pas elle.

AINC transfère des fonds aux conseils comme celui de Kahnawake. Il fait de même pour les autres conseils partout au Canada et pour tous leurs membres. En ce qui concerne Kahnawake, le gouvernement fédéral possède une liste où figurent les noms de 2 700 personnes, en plus de la liste actuelle des membres de Kahnawake.

Ces 2 700 personnes ne reçoivent aucun service. Elles n'ont pas le droit d'appartenir à la bande. Le gouvernement leur a accordé le statut, mais elles n'ont pas le droit de recevoir une éducation. Certaines personnes ont défié le code d'appartenance de Kahnawake et se sont prévalues du droit de vivre dans la réserve. Bon nombre d'entre elles n'ont pas le droit d'y vivre parce que leur époux n'est pas autochtone, mais certaines d'entre elles risquent néanmoins leur vie pour le faire. On a supprimé leur accès à l'eau courante, on les a menacées, mais elles sont tout de même restées là.

Je connais le cas d'une femme à qui ses parents ont légué un terrain et qui n'a pas le droit d'en prendre possession parce que son mari non autochtone est toujours en vie et que ce soi-disant code d'appartenance existe malgré son illégalité.

Ce sont des exemples de la discrimination pratiquée par certains conseils de bande « voyous ». Ce genre de comportement est admis sciemment par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le sénateur Carstairs : Je vais répéter ce que vous avez dit : vous faites face à une situation où il y a 2 700 personnes dont le nom figure sur la liste d'Autochtones inscrits d'AINC.

Mme Gabriel : En plus des autres.

Le sénateur Carstairs : Oui, mais le conseil de bande reçoit des fonds pour 2 700 personnes de plus et est, par conséquent, censé payer leurs soins de santé, leur éducation, leur hébergement, les services dont elles ont besoins et tous les autres éléments qu'il fournit; cependant, ces personnes ne reçoivent pas ces services.

Mme Gabriel : On leur refuse ces services parce que leur nom ne figure pas sur la liste d'appartenance. Elles luttent contre ce code d'appartenance depuis des années. Un conseil des anciens a rendu une décision discriminatoire et illogique et, depuis, elles essaient de résoudre la question de leur appartenance.

AINC a établi quatre différentes sortes de critères qui justifient la création d'un code d'appartenance à la bande. À Kahnawake, on a choisi le degré de consanguinité. Il existe d'autres options comme la règle du parent unique ou des deux parents. Les options sont décrites dans le mémoire que nous avons présenté au comité.

Je tiens à souligner que Kahnawake n'est pas la seule réserve à avoir adopté cette pratique. D'autres collectivités situées partout au Canada sont dans la même situation. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration, une mesure législative a été adoptée pour mettre un terme à cette discrimination. Nous avons créé un

stated that in 50 years' time, some bands will lose their membership. The bands will have people but they will not be status Indians.

That situation concerns me. Our people are enforcing a colonized policy, and it is not acceptable. I am a longhouse person. I do not vote in my community's elections, but I have family that do. In our ways, we can adopt you if we wanted to. It is more inclusive. The way this is made up, with membership codes and reinstating people, because we have been oppressed for so long we have become discriminatory against one another.

The sad part is that we are losing good people, such as women who are not allowed to live in their communities. Even after their husbands die or they divorce, they are vulnerable in some of the urban areas. As you know, we have Stolen Sisters and the high rates of violence against Aboriginal women. We need to assure that their dignity and human rights are guaranteed by the nation that they come from.

This process that INAC supports and condones exists today in Canada and it should not; it should not be accepted by anybody.

Senator Carstairs: Thank you. I will pass but I would like to go on a second round.

Senator Hubley: Welcome, Ms. Gabriel.

I want to follow along on the subject of discrimination. I believe you said that discrimination enters into the elections, as well; women are discriminated against during elections. Can you explain that discrimination to me?

Ms. Gabriel: In this particular case, women, or people who do not live in the community are not allowed to vote. This discrimination goes against Canadian jurisprudence, which allows people who are non-residents of a community to vote. It is practiced discrimination.

We can have a person who is in favour with a band council and is living somewhere else — maybe the person maintains a house in the community but is living in an urban centre — who is allowed to vote. However, these women, because they are considered "Bill C-31s," are not allowed to vote unless they are part of the membership.

It goes to the discriminatory practice of having to be a resident. In fact, one of the criteria they have created is that someone can run for council only if that person has been living in the community for six months. We should be equal no matter where we live. We should not be restricted by the fact that there are no houses available. One of the weaknesses of Bill C-31 is that it did

système de classes et, si nous continuons à suivre les critères d'AINC, Clatworthy et Smith ont déclaré que, dans 50 ans, plus personne n'appartiendra à certaines bandes. Les bandes auront des membres, mais ce ne seront pas des Indiens inscrits.

Cette situation m'inquiète. Notre peuple applique une politique coloniale, et ce n'est pas acceptable. Je crois au principe de la longue maison. Je ne participe pas aux élections de ma collectivité, mais certains membres de ma famille le font. Selon nos traditions, nous pouvons vous adopter si nous le voulons. Nos traditions sont plus ouvertes à tous. Malheureusement, compte tenu des codes d'appartenance, des Autochtones réinscrits, de la façon dont ce système est organisé et du fait que nous avons été opprimés pendant si longtemps, nous prenons maintenant des mesures discriminatoires les uns envers les autres.

Ce qui m'attriste, c'est que nous perdons de bonnes personnes, comme les femmes qui ne sont pas autorisées à vivre dans leur collectivité. Même après la mort de leur époux ou leur divorce, elles vivent dans certaines zones urbaines où elles sont vulnérables. Comme vous le savez, on a volé la vie de nos sœurs, et les taux de violence à l'endroit des femmes autochtones sont élevés. Nous devons veiller à ce que leur dignité et leurs droits soient garantis par la nation dont elles sont originaires.

Ce processus qu'AINC appuie et défend existe à l'heure actuelle au Canada alors qu'il ne le devrait pas; personne ne devrait l'accepter.

Le sénateur Carstairs : Merci. Je vais céder la parole à la personne suivante, mais j'aimerais participer à la deuxième série de questions.

Le sénateur Hubley : Bienvenue, madame Gabriel.

Je veux continuer sur le sujet de la discrimination. Je crois que vous avez mentionné que le processus électoral était discriminatoire et qu'en outre, les femmes étaient victimes de discrimination lors de la tenue des élections. Pourriez-vous m'expliquer en quoi consiste cette discrimination?

Mme Gabriel : Dans ce cas en particulier, les femmes, ou les personnes qui ne vivent pas dans la réserve, ne sont pas autorisées à voter. Cette discrimination va à l'encontre de la jurisprudence canadienne, qui accorde aux personnes qui ne résident pas dans une collectivité le droit de voter. C'est une pratique de discrimination.

Par ailleurs, une personne qui est d'accord avec le conseil de bande peut être autorisée à voter même si elle vit ailleurs — cette personne peut conserver un domicile dans la réserve bien qu'elle vive dans un centre urbain. En revanche, les femmes qui ont recouvré leur statut dans le cadre du projet C-31 ne sont pas autorisées à voter à moins d'appartenir à la bande.

Cette question porte sur la pratique discriminatoire qui consiste à exiger que la personne réside dans la réserve. En fait, l'un des critères qu'ils ont établis est le suivant : pour poser sa candidature au conseil, une personne doit avoir vécu dans la collectivité pendant au moins six mois. Nous devrions être égaux, peu importe où nous vivons. Nous ne devrions pas être limités par

not accommodate the increase in membership the communities would have after reinstatement, and the land that would be needed to accommodate the new members.

le fait qu'il n'y a pas d'habitations disponibles dans la réserve. Une des faiblesses du projet de loi C-31, c'est qu'il ne tenait pas compte de l'augmentation du nombre de membres qu'il allait occasionner dans les collectivités après la réinscription, non plus que de l'espace supplémentaire qui serait nécessaire pour accueillir les nouveaux membres.

When they have been oppressed as long as we have been, they begin to be choosey about who is allowed to stay and who is told to leave. That is basically a nepotistic way of enforcing their kind of democracy. For people who want to vote and be part of the decision-making processes of the communities that they were born in, it is not acceptable.

Lorsque les gens ont été opprimés aussi longtemps que nous l'avons été, ils commencent à être sélectifs quant aux personnes qui sont autorisées à rester et celles à qui l'on demande de partir. C'est essentiellement une façon basée sur le népotisme d'imposer leur forme de démocratie. Pour les gens qui veulent voter et participer aux processus décisionnels de la collectivité où ils sont nés, cet état de chose n'est pas acceptable.

Some of these women are not even allowed to be buried in their communities. The former Chief Joe Norton was talking to some women and he said, «You can come back once your husband dies, or you can kill him,» he said jokingly. That comment is insulting to women who love their husbands and who have children that are also being discriminated against because their father is White.

Certaines de ces femmes n'ont même pas le droit d'être enterrées dans leur collectivité. L'ancien chef Joe Norton, alors qu'il parlait à certaines femmes, a déclaré en plaisantant : « Vous pourrez revenir quand votre époux sera décédé, ou vous pourriez toujours le tuer. » Ce commentaire est une insulte pour les femmes qui aiment leur mari et qui ont des enfants qui sont également victimes de discrimination parce que leur père est blanc.

Senator Hubley: We are looking at electoral practices in Aboriginal and First Nations communities. Do you have a comment on the term of office? We have looked at extending it from a two-year term to maybe a four-year term. Do you see advantages or disadvantages to that change?

Le sénateur Hubley : Nous examinons actuellement les pratiques électorales des collectivités autochtones et des Premières nations. Avez-vous des observations à formuler à propos de la durée des mandats? Nous avons étudié la possibilité de les prolonger afin que leur durée passe de deux à peut-être quatre ans. Voyez-vous des avantages ou des désavantages au changement que nous voulons apporter?

Ms. Gabriel: I see advantages to a four-year term. My post as president is a two-year term, and within the scope of two years, especially for someone new to a job, they are learning the ropes: how government works and the whole process. Four-year terms are good to establish strong leadership, but given the fact that we have these kinds of discriminations occurring, I would vote for the two-year term at this point until these problems are fixed.

Mme Gabriel : Je pense qu'un mandat de quatre ans est avantageux. Le poste de président, que j'occupe, est d'une durée de deux ans et, pendant cette période, le titulaire doit apprendre les ficelles du métier, en particulier si c'est la première fois qu'il occupe ce poste : découvrir comment le gouvernement fonctionne et tout le processus qui l'accompagne. Les mandats de quatre ans sont favorables à l'établissement d'un leadership fort mais, étant donné le genre de discrimination qui sévit en ce moment, je voterais en faveur d'un mandat de deux ans jusqu'à ce que les problèmes soient réglés.

Senator Hubley: You used the term «oppression» several times in your presentation. If you had to point your finger at any part of government that may be responsible for that oppression, how would you respond?

Le sénateur Hubley : Vous avez utilisé le terme « oppression » à plusieurs reprises au cours de votre exposé. Si vous deviez pointer du doigt toute partie du gouvernement susceptible d'être responsable de cette oppression, que feriez-vous?

Ms. Gabriel: I am not sure I understand your question.

Mme Gabriel : Je ne suis pas certaine de comprendre votre question.

Senator Hubley: I am asking whether you view the Indian Act as a positive form to have in place for our First Nations. Is the Department of Indian and Northern Affairs, INAC, fulfilling its role as you see it?

Le sénateur Hubley : Je demande si vous êtes d'avis que la Loi sur les Indiens est un élément positif pour nos Premières nations. Selon vous, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, AINC, remplit-il son rôle?

Ms. Gabriel: No, I do not see the Indian Act as a positive thing for us, nor do I see the Department of Indian and Northern Affairs fulfilling its role at all.

Mme Gabriel : Non, je ne crois pas que la Loi sur les Indiens soit un élément positif pour nous, pas plus que j'estime que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien remplit bien son rôle.

The manner in which they negotiate or deal with us is crazy-making. It is difficult to say in the amount of time we have. However, we have an Indian Act band council. It is not even a

Leur façon de négocier ou de faire affaire avec nous est aliénante. C'est difficile à expliquer dans le peu de temps dont nous disposons. Cependant, nous avons un conseil de bande de la Loi sur les

government. It receives its authority from the Minister of Indian Affairs and Northern Development. The council cannot do anything, such as ratify membership codes, without the stamp of approval from the Minister of Indian Affairs and Northern Development. We lack funds for education. The Auditor General herself has stated that it would take 28 years for Aboriginal children and youth to catch up to the rest of Canadian society, because over 60 per cent of the budget goes to the bureaucracy of the Department of Indian and Northern Affairs, and we are lucky to have anything for our communities. We have to question the government for continually undermining the declaration, and the money they have spent on undermining the declaration. The Indian Act was made specifically to target the role of women: our authority and our value within our own communities, enhanced by the residential schools so that we have dysfunctional families. We have high rates of suicide. The Indian Act specifically targeted the women because the government knew the women had such great authority; women passed on language and moral values to the children. The Indian Act was designed to support the male line. The government knew specifically how to destroy the health and well-being of a nation.

Here we are in 2009 and we are still experiencing discrimination. It is unacceptable. I am a longhouse person. As I said, I do not vote in my band council elections because we had a government, and still have a government, that existed before Europeans arrived here. It was made illegal in the 1920s and it is still illegal. The government refuses to deal with traditional people's governments. The government is violating section 35 of the Constitution that talks about inherent rights. They should not be only about fishing or hunting. Inherent rights extend to more than those two small areas.

We have poor governance. We have a system that is designed to accept corruption, and this corruption is all condoned by the Department of Indian and Northern Affairs. In the meantime, they continue to take away our land. They continue to develop our land in a process that is unfair to us. Land claims, I think, is another area where we can look at where people are also denied their land rights, according to membership codes. I would love to have a great debate with all these people who are trying continually to oppress our rights. We are the First Peoples of this land. We did not come over on the Bering Strait. We are indigenous to these lands. Without the medicines, without access to our lands and resources, we are denied our rights, our inheritance and our identity. Our identity is devalued. There is nothing good in the Indian Act, except that for now that is all we know. The government does not respect the treaties. It continually says, that treaty was made with Britain. Is Canada not a Commonwealth country? Did the Queen not have to sign off and accept Canada when it changed its Constitution? Does Canada not still have the Governor General?

Indiens. Il ne s'agit même pas d'un gouvernement. Il relève du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le conseil ne peut rien faire; par exemple, il ne peut pas ratifier les règles d'appartenance sans l'approbation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous manquons de financement pour l'éducation. La vérificatrice générale elle-même a déclaré qu'il faudrait 28 ans aux enfants et aux jeunes Autochtones pour rattraper le reste de la société canadienne parce que plus de 60 p. 100 du budget est consacré à la bureaucratie du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et nous avons de la chance d'avoir quelque chose pour nos collectivités. Nous devons interroger le gouvernement parce qu'il bafoue constamment la déclaration, et nous devons parler de l'argent qu'il a dépensé pour ce faire. La Loi sur les Indiens a été adoptée précisément pour cibler le rôle des femmes, c'est-à-dire notre autorité et notre valeur au sein de nos collectivités; à cela se sont ajoutés les pensionnats, ce qui a rendu nos familles dysfonctionnelles. Nos taux de suicide sont élevés. Si la Loi sur les Indiens ciblait précisément les femmes, c'est que le gouvernement savait qu'elles avaient beaucoup d'autorité; ce sont elles qui transmettaient la langue et les valeurs morales aux enfants. La Loi sur les Indiens a été conçue pour appuyer la descendance mâle. Le gouvernement savait précisément comment ruiner la santé et le bien-être d'une nation.

Nous sommes maintenant en 2009 et nous sommes toujours victimes de discrimination. C'est inadmissible. Je suis une personne traditionnelle de la longue maison. Comme je l'ai indiqué, je ne participe pas au scrutin à l'occasion des élections de mon conseil de bande parce que nous avions, et nous avons toujours, un gouvernement qui existait avant que les Européens arrivent ici. Il est devenu illégal dans les années 1920 et l'est toujours. Le gouvernement refuse de traiter avec les gouvernements des peuples traditionnels. Le gouvernement contrevient à l'article 35 de la Constitution qui porte sur les droits inhérents. Ces droits ne devraient pas se limiter à la pêche ou à la chasse. Les droits inhérents englobent plus que ces deux petits secteurs.

Notre gouvernance est lacunaire. Nous avons un système conçu pour accepter la corruption, et cette corruption est entièrement tolérée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans l'intérim, on continue de nous voler nos terres. On continue de développer nos terres dans le cadre d'un processus qui est injuste envers nous. Selon moi, les revendications territoriales sont un autre secteur qui nous montre que les gens sont également privés de leurs droits territoriaux, en fonction des règles d'appartenance. J'aimerais beaucoup participer à un grand débat avec ces personnes qui tentent continuellement de brimer nos droits. Nous sommes les Premières nations de ce pays. Nous ne sommes pas venus par le détroit de Béring. Nous sommes nés ici. Sans l'accès à nos remèdes, à nos terres et à nos ressources, nous sommes privés de nos droits, de notre héritage et de notre identité. Notre identité est diminuée. Il n'y a rien de bon dans la Loi sur les Indiens, sauf que pour l'instant, c'est tout ce que nous connaissons. Le gouvernement ne respecte pas les traités. Il répète constamment que ce traité a été signé avec la Grande-Bretagne. Le Canada ne fait-il pas partie du Commonwealth? La reine n'a-t-elle pas dû donner son accord au Canada lorsqu'il a changé sa Constitution? Le Canada n'a-t-il pas toujours un gouverneur général?

There are all kinds of inconsistencies in the arguments that are given to us when we try to defend our rights. The only way that the Department of Indian and Northern Affairs will take notice or sit with us is if our people go out and make blockades. What kind of a government is that, where they force us into a corner? We do not like blockades. No one wants to sit out there in the cold and rain, and to be harassed by the rest of the Canadian public, but this is what the government forces us to do. It is time that the Canadian public and Parliament took a good look at the Department of Indian and Northern Affairs — how they treat us and how they spend our money because that money is taken from our royalties. In 1927, when they made the Iroquois Confederacy illegal, they also took away the trust fund.

The Chair: We have heard as a committee from other people with concerns, some of which you voiced this evening. As a committee, we have ventured out and tried to focus on small steps like specific claims, economic development and implementation of modern-day treaties. We have concentrated on these steps.

Is there anything we can say in our recommendations that will assist your cause? I do not think we will solve the Bill C-31 scenario. In 1985, that bill was brought forward. You are saying that some of these First Nations will not accept these women in spite of the fact that the legislation was passed.

It is an inherent right for the band to establish its own band membership. It becomes complex. You know that we are studying the two-year term and possibly common day elections, so that there is not a continual turnover in various areas where there are tribal councils or leadership groups, such as in Manitoba and in other places. We are studying the two-year term so they can have some continuity. As well, there is the recall process.

Can you recommend anything to us that you think will help you to work towards accomplishing some of the aims and challenges that you are trying to overcome?

Ms. Gabriel: One of the first things that comes to mind is to allow those people that these bands receive money for to have the right to vote. That change is a no-brainer. It is simple.

We talked about the rule of law. The government constantly uses that argument against us. The rule of law has to be followed, yet the government does not follow it. They do not enforce this amendment that can provide equality for indigenous women and their children in Canada.

Another point is that some recommendations we made were in accordance with what good governance is. Maybe the Minister of Indian Affairs and Northern Development needs to learn what good governance is, as well. There is no openness, transparency or accountability. The department is not a democratic institution.

Il y a toutes sortes d'incohérences dans les arguments qui nous sont présentés lorsque nous tentons de défendre nos droits. Notre seule façon de nous faire remarquer par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou de pouvoir engager une discussion avec lui est de faire des blocus. Quel genre de gouvernement force son peuple dans ses derniers retranchements? Nous n'aimons pas les blocus. Personne ne veut rester dehors au froid et à la pluie et se faire harceler par le reste du public canadien, mais c'est ce que le gouvernement nous force à faire. Il est temps que le public canadien et le Parlement s'interrogent sérieusement sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien — sur la façon dont il nous traite et dépense notre argent, parce que cet argent vient de nos redevances. En 1927, lorsque la Confédération iroquoise est devenue illégale, on a également retiré le fonds en fiducie.

Le président : Le comité a entendu le témoignage d'autres personnes préoccupées; vous avez d'ailleurs soulevé certaines de leurs préoccupations ce soir. Nous avons tenté de nous concentrer sur des petites étapes comme les revendications particulières, le développement économique et la mise en œuvre de traités contemporains. Nous nous sommes concentrés sur ces étapes.

Y'a-t-il quelque chose que nous pouvons dire dans nos recommandations pour appuyer votre cause? Je ne crois pas que nous réglerons le scénario du projet de loi C-31. En 1985, ce projet de loi a été déposé. Vous dites que certains membres de ces Premières nations n'accepteront pas ces femmes même si la loi a été adoptée.

C'est le droit inhérent d'une bande d'établir ses propres règles d'appartenance. C'est une question qui devient complexe. Vous savez que nous sommes en train d'envisager le mandat de deux ans et, peut-être, le choix d'une journée en particulier pour la tenue d'élections afin qu'il n'y ait pas de mouvement continuel dans diverses régions où il existe des conseils tribaux ou des groupes dirigeants, comme au Manitoba et à d'autres endroits. Nous envisageons le mandat de deux ans pour qu'il puisse y avoir une certaine continuité. Il y a également le processus de rappel.

Pouvez-vous nous faire une recommandation qui, selon vous, nous aidera à atteindre certains des objectifs et à composer avec certains des défis que vous tentez de surmonter?

Mme Gabriel : Une des premières choses qui me vient à l'esprit est de donner le droit de vote aux personnes pour lesquelles les bandes reçoivent du financement. Ce changement va de soi. Il est simple.

Nous avons parlé de la primauté du droit. Le gouvernement utilise constamment cet argument contre nous. La primauté du droit doit être respectée, mais pourtant, le gouvernement ne le fait pas. Il n'applique pas la modification qui peut donner l'égalité aux femmes autochtones et à leurs enfants au Canada.

En outre, certaines des recommandations que nous avons formulées se sont appuyées sur le principe de la bonne gouvernance. Peut-être que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien doit lui aussi apprendre ce qu'est la bonne gouvernance. Il n'y a ni ouverture, ni transparence, ni responsabilité. Le ministère n'est pas une institution démocratique.

You are looking at the terms of office. As I said, if the situation was ideal, I would say four years is probably the best way for a leader to get their feet wet and to learn about the system. However, at this time, considering the actions condoned by INAC, I cannot recommend four-year terms.

Vous vous interrogez au sujet du mandat. Comme je l'ai indiqué, si la situation était idéale, je dirais qu'un mandat de quatre ans est probablement la meilleure façon pour un chef d'acquérir de l'expérience et de se familiariser avec le système. Toutefois, à l'heure actuelle, si l'on tient compte des actions tolérées par AINC, je ne peux pas recommander des mandats de quatre ans.

There needs to be accountability of band councils that discriminate. There are cases in our brief. We cite the Sagamok Band that also refuses to implement Bill C-31 or section 6 of the Indian Act.

Les conseils de bande qui font de la discrimination doivent rendre des comptes. Notre mémoire contient des exemples. Nous citons la bande de Sagamok qui refuse également de mettre en œuvre le projet de loi C-31 ou l'article 6 de la Loi sur les Indiens.

I want to see membership codes that are more culturally relevant and that add a gender-based analysis. If any recommendation is possible for this committee to make, it would be to have a gender-based analysis on this issue.

Je veux voir des règles d'appartenance plus pertinentes du point de vue culturel et qui ajoutent une analyse comparative entre les sexes. Si le comité a la possibilité de faire une seule recommandation, ce serait de procéder à une analyse comparative entre les sexes à ce sujet.

We are talking about elections of people. We are forced into these kinds of systems. We have no choice. There is no choice. As I said, there are councils that have no authority. They have authority to say who receives water and education, but they do not have much authority unless INAC says they have the authority.

Nous parlons d'élire des personnes. Nous sommes forcés d'adhérer à ces types de systèmes. Nous n'avons pas le choix. Comme je l'ai indiqué, certains conseils n'ont aucun pouvoir. Ils ont le pouvoir de dire qui bénéficie de l'eau et de l'éducation, mais ils n'ont pas grand pouvoir à moins qu'AINC dise qu'ils en ont.

I cited the declaration about self-determination. This issue should be about self-determination. It should be about dignity of human rights. Maybe the issue is beyond the scope of this committee, but I think that is something you should consider.

J'ai cité la déclaration au sujet de l'autodétermination. Cette question devrait porter sur l'autodétermination. Elle devrait porter sur la dignité des droits de la personne. Peut-être que la question dépasse le mandat du comité, mais je crois que c'est un élément dont vous devriez tenir compte.

As a longhouse person, I do not mind working with my brothers and sisters who embrace the band council system if they want to embrace this colonial structure. I want the opportunity also to have the right for my government to be recognized; to have the right to choose, and not to have this government forced down my throat.

En tant que personne traditionnelle de la longue maison, cela ne me dérange pas de collaborer avec mes frères et sœurs qui adhèrent au système du conseil de bande s'ils veulent adhérer à cette structure coloniale. Je veux aussi avoir le droit de faire reconnaître mon gouvernement et de choisir, et de ne pas me faire imposer ce gouvernement.

I do not think these band councils are democratic. I think the issue is all about control. Band councils were created basically to replace the Indian agent. It is sad that in one of the most developed countries in the world, we are still under the thumb of one man — whoever that may be. We had one exception with a female Minister of Indian and Northern Affairs.

Je ne crois pas que ces conseils de bande soient démocratiques. Je crois que c'est plutôt une question de contrôle. Les conseils de bande ont été créés, au fond, pour remplacer l'agent des sauvages. C'est triste que dans l'un des pays les plus développés au monde, nous soyons toujours sous la coupe d'un homme — quel qu'il soit. Nous avons eu une seule exception, avec une femme comme ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

The fact that our culture, our way and our values are not even considered in this whole process must be revised. The whole system must be revised, which I think is beyond the scope of this committee.

Le fait que le processus ne tient pas compte de notre culture, de notre façon de faire et de nos valeurs doit être révisé. Tout le système doit être revu, ce qui, je crois, dépasse le mandat de ce comité.

The Chair: There is certainly no area that we are prohibited from looking at with regard to Aboriginal issues. However, whether we can effect the necessary change is questionable. We recommend by way of reports to the government. Some of us agree with you that the Indian Act is archaic. It does not serve the constituency the way it should.

Le président : Il n'y a certainement aucune question autochtone sur laquelle on nous interdit de nous pencher. Cependant, reste à savoir si nous pourrions ou non effectuer les changements nécessaires. Nous faisons nos recommandations dans des rapports que nous présentons au gouvernement. Certains d'entre nous pensent comme vous que la Loi sur les Indiens est archaïque. Elle ne sert pas les Autochtones comme elle le devrait.

Senator Sibbeston: Ms. Gabriel, as I listen to you, I cannot help but feel a lot of empathy and concern for you. I come from the Northwest Territories. It does not have all these problems that you talk about tonight.

Generally, there is no exclusion of Aboriginal people in the community. People are still together and we do not have reserves in the North. We do not have people living completely by themselves. There is more give-and-take. More and more Aboriginal people are living with non-Native people. It is accepted.

In the North, if an Aboriginal person has a relationship with a White person, the offspring is a Metis. I think that experience is the same in Western Canada too. Metis people are descended from non-Native and Native people. The Metis have become a group of people who have a somewhat different history from the First Nations.

As I listen to you, I find it perplexing. Native people want to be known as sharing, back-to-basics, close-to-nature and kind to their kin. What you express is not the case. You are describing a vicious exclusion of people simply for the fact that they marry a White person. Rigid rules have developed.

Our committee is dealing with how to improve the First Nations situation with respect to elections — not only terms — but the whole election process. I am sure our reports will deal with how we can improve the election process. The idea of an entity — a body — arm's length from government that deals with elections amongst First Nations is one recommendation we will likely make.

Considering all the problems you have — you are excluded from the reserve and from all programs — I suppose the study does not address anywhere near the extent of your problems.

Do you think the work we do and a recommendation that we might make, particularly regarding an entity dealing with elections, would help in any way? Will you be helped if we recommend and suggest changes like that?

Ms. Gabriel: It is possible that it will help some people. There will have to be mechanisms to enforce these kinds of equality — a process put in place where people understand what democracy is.

I appreciate your comments about indigenous people from your area. You compare our particular area, in essence, as being mean-spirited. I have put words in your mouth, but that is essentially what it is. If we look at the root causes, they come down to being told we are a bunch of savages and we are stupid. People take on the colonized version of who we should be.

I think that many times the Department of Indian and Northern Affairs has contributed to the problems, and even the violence, that we see in the communities. We always have hanging over our heads this kind of economic terrorism practised by

Le sénateur Sibbeston : Madame Gabriel, je vous écoute et je ne peux m'empêcher de ressentir beaucoup d'empathie à votre endroit et de me soucier de vous. Je suis originaire des Territoires du Nord-Ouest où on ne vit pas tous les problèmes dont vous parlez ce soir.

En général, aucun Autochtone n'est exclu de la collectivité. Les gens sont encore ensemble, et nous n'avons pas de réserves dans le Nord. Nous n'avons pas de personnes qui vivent complètement seules. Il y a plus de donnant-donnant. De plus en plus d'Autochtones vivent avec des non-Autochtones. C'est accepté.

Dans le Nord, si un Autochtone a une relation avec un Blanc, leur enfant est un Métis. Je crois que c'est la même chose dans l'Ouest canadien. Les Métis sont des descendants d'Autochtones et de non-Autochtones. Ils sont devenus un groupe de personnes dont l'histoire diffère, en quelque sorte, de celle des Premières nations.

Quand je vous écoute, je suis perplexe. Les Autochtones veulent être connus comme des gens généreux, terre-à-terre, près de la nature et bons envers leur famille. Ce que vous décrivez n'est pas le cas. Vous décrivez une exclusion malveillante des gens simplement parce qu'ils ont épousé un Blanc. Des règles rigides ont été établies.

Notre comité cherche des façons d'améliorer la situation des Premières nations en ce qui a trait aux élections — pas seulement les mandats —, mais tout le processus électoral. Je suis persuadé que nos rapports porteront sur la manière d'améliorer le processus électoral. Nous recommanderons probablement la création d'une entité — d'un organe — indépendante du gouvernement qui s'occuperait des élections chez les Premières nations.

Si l'on tient compte de tous les problèmes que vous avez — vous êtes exclue de la réserve et de tous les programmes — je suppose que l'étude est très loin d'aborder l'ampleur de vos problèmes.

Croyez-vous que nos travaux et une recommandation particulière de notre part au sujet d'un organe responsable des élections aideraient le moindrement? Est-ce que cela vous aiderait que nous recommandions et suggérions des changements comme celui-là?

Mme Gabriel : Il est possible que cela aide certaines personnes. Il faudra des mécanismes qui assureront ainsi l'égalité — un processus mis en place pour faire comprendre aux gens ce qu'est la démocratie.

J'apprécie vos commentaires au sujet des peuples autochtones dans votre région. Vous estimez qu'en comparaison, les gens de notre région sont, essentiellement, mesquins. Je vous fais dire des choses, mais c'est essentiellement ce dont il est question. Si nous nous penchons sur les causes profondes, elles reviennent à nous faire dire que nous sommes une bande de sauvages et que nous sommes stupides. Les gens souscrivent à la version colonisée de ce que nous devrions être.

À mon avis, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien contribue souvent aux problèmes, et même à la violence, que nous voyons dans nos collectivités. Nous vivons toujours avec, au-dessus de la tête, cette sorte de terrorisme économique

Indian and Northern Affairs Canada in that they say: Here is your policy, here is your program, take it or leave it; if you do not take it, you will not have this amount of money for your band.

I think you need to examine also how much INAC contributes to this specific problem, as we said in our brief. We had legislation that was supposed to end discrimination, yet it is not enforced. In fact, discrimination is rewarded. I think you need to look, as well, at INAC and how the department contributes to this problem.

It will not be enough to fix the election codes or to say the term is four years. As long as inequalities exist and as long as we look at people who have been oppressed for so long and all of a sudden have the opportunity — or what looks like an opportunity — to be self-determining, they will take what they can and ignore their traditions and customs. This issue should be about our citizenship and what citizens' obligations are to their nation, not only about carrying a card that says, I do not have to pay taxes when I go shopping. This issue should be about our indigenous identity.

These customs that INAC talks about are customs according to INAC, not according to indigenous people's customs. That area is one that needs to be examined.

Senator Stewart Olsen: Ms. Gabriel, thank you for appearing here. Please bear with me as I am new to the committee. I wanted a point of clarification; I find this area a little confusing.

You said the band is paid for the people that they do not accept as members.

Ms. Gabriel: It happens right across Canada, yes. There are exceptions. There are band councils that will provide services for members living off reserve or for people who are reinstated because of Bill C-31.

Senator Stewart Olsen: The money goes to the band and the band then refuses to provide the services for these people because the band does not accept them as members? Is that the gist?

Ms. Gabriel: What evolved from Bill C-31 was that INAC gave the band councils the authority to give membership.

Senator Stewart Olsen: Yes.

Ms. Gabriel: INAC failed to enforce that legislation, which they are obliged to do.

Senator Stewart Olsen: So that situation is happening, is it?

Ms. Gabriel: Yes, it is happening.

Senator Stewart Olsen: The government pays the money to the band; the band then refuses to provide the appropriate services because —

Ms. Gabriel: Because of their membership codes.

pratiqué par Affaires indiennes et du Nord Canada qui nous dit : voici la politique, voici le programme, c'est à prendre ou à laisser. Si vous ne l'appliquez pas, votre bande ne recevra pas tel montant d'argent.

Je pense que vous devez vous pencher également sur la part de responsabilité d'AINC dans ce problème, comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire. Une loi a été adoptée pour mettre fin à la discrimination, mais elle n'est pas appliquée. En fait, on récompense la discrimination. Je pense que vous devez examiner, encore une fois, la part de responsabilité d'AINC dans ce problème.

Il ne suffira pas d'apporter des correctifs aux codes électoraux ou de fixer la durée des mandats à quatre ans. Tant que subsisteront des inégalités, tant qu'il sera question de gens qui sont opprimés depuis si longtemps et qui ont soudainement la chance — du moins en apparence — de se gouverner eux-mêmes, ils en profiteront et feront fi de leurs traditions et de leurs coutumes. La question qu'il faut aborder est celle de notre citoyenneté, des obligations qui en découlent à l'égard de la nation. Cela ne s'arrête pas au fait de posséder une carte qui nous permet de ne pas payer de taxes quand nous allons magasiner. La question qu'il faut aborder est celle de notre identité autochtone.

Les coutumes dont parle AINC sont des coutumes considérées comme telles par AINC, et non pas par les Autochtones eux-mêmes. Cette question doit être examinée également.

Le sénateur Stewart Olsen : Madame Gabriel, merci de comparaître devant le comité. Je vais vous demander d'être patiente avec moi, car je suis nouveau. J'aimerais que vous clarifiiez un élément qui est un peu confus pour moi.

Vous avez dit que la bande reçoit de l'argent pour des personnes qu'elle n'accepte pas comme membres.

Mme Gabriel : C'est une situation qui se produit partout au Canada, en effet. Il y a des exceptions. Certains conseils de bande dispensent les services à ceux de leurs membres qui habitent à l'extérieur des réserves ou aux personnes qui ont recouvré leur statut à la suite de l'adoption du projet de loi C-31.

Le sénateur Stewart Olsen : La bande reçoit l'argent et refuse ensuite de fournir les services à certaines personnes qu'elle ne reconnaît pas comme membres? C'est bien ça en gros?

Mme Gabriel : Une fois adopté le projet de loi C-31, AINC a confié aux conseils de bande le pouvoir d'adopter des règles pour régir l'appartenance à son effectif.

Le sénateur Stewart Olsen : D'accord.

Mme Gabriel : AINC n'a pas appliqué cette loi, malgré l'obligation de le faire.

Le sénateur Stewart Olsen : C'est donc la situation actuelle, n'est-ce pas?

Mme Gabriel : Oui, c'est bien cela.

Le sénateur Stewart Olsen : Le gouvernement verse l'argent à la bande, puis la bande refuse d'offrir les services requis en raison...

Mme Gabriel : En raison de leurs codes d'appartenance.

Senator Stewart Olsen: Yes; can we recommend something like, if the band does not recognize the membership, then we should not pay that money for those people?

Ms. Gabriel: I think there should be consequences. I do not think that a whole community should be penalized. Specific band councils should be penalized for the discrimination they practice.

Senator Stewart Olsen: I agree, but I am trying to figure out some way of leveraging the recommendation to give power to people who are disenfranchised in this way.

Ms. Gabriel: As recently as last year, section 67 of the Canadian Human Rights Act was repealed and we are now looking at human rights being applied to reserves. I can imagine a swarm of human rights complaints emerging because of this issue.

At the end of the day, who will be the culprit behind it? It is not only the band councils, because they are under the Minister of Indian Affairs and Northern Development. The Department of Indian and Northern Affairs is the culprit that has created this problem.

I think the issue will be much bigger, unless this problem of non-residents, who are denied membership even from bands that they were born into, is rectified and that the implementation of section 6 of the Indian Act be respected by all bands.

Senator Stewart Olsen: Thank you for clarifying that issue.

Senator Raine: Thank you very much, Ms. Gabriel, for being here. I have a lot of questions, but I will try to ask only a few of them.

You said that one result of Bill C-31 was that INAC gave bands the authority to have their own membership codes.

Ms. Gabriel: Yes.

Senator Raine: Prior to Bill C-31, was the membership of a band determined by INAC?

Ms. Gabriel: INAC held the list of each band member and the status of members. They still do.

Senator Raine: A status member and a band membership are different now?

Ms. Gabriel: Yes; they can have status, but not membership to the band.

Senator Raine: When a band claims a status Indian as part of their band, the funding flows from INAC on a per capita basis, based on that list. Is that correct?

Ms. Gabriel: Yes.

Senator Raine: However, they do not need to have band membership that grants them voting privileges. In other words, the band is receives revenue from INAC, but the person who is affected does not have any rights as a band member?

Le sénateur Stewart Olsen : Très bien. Pourrait-on formuler une recommandation qui dirait à peu près ceci : si la bande ne reconnaît pas un membre comme sien, elle ne reçoit pas d'argent pour ce membre?

Mme Gabriel : Je pense qu'il devrait y avoir des conséquences. Je ne pense pas qu'il faille pénaliser toute la collectivité. Certains conseils de bande devraient être pénalisés pour la discrimination qu'ils pratiquent.

Le sénateur Stewart Olsen : Je suis d'accord avec vous. J'essaie de trouver une façon de formuler une recommandation qui donnerait du pouvoir aux personnes qui sont privées de leurs droits de cette façon.

Mme Gabriel : L'article 67 de la Loi sur les droits de la personne a été abrogé tout juste l'an dernier, et la loi s'applique maintenant dans les réserves. Je pense qu'on verra en conséquence déferler une vague de plaintes concernant les droits de la personne.

Au bout du compte, qui sera le coupable de cette situation? Ce ne sont pas seulement les conseils de bande, car ils relèvent du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada est le coupable, car c'est lui qui a créé ce problème.

Je pense que la question prendra des proportions beaucoup plus grandes si on ne règle pas le problème des membres non-résidants, qui se voient refuser le statut de membres même au sein d'une bande où ils sont nés, et si l'article 6 de la Loi sur les Indiens n'est pas respecté par toutes les bandes.

Le sénateur Stewart Olsen : Merci de ces précisions.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup, madame Gabriel, d'être venue. J'ai beaucoup de questions, mais je vais essayer de me limiter.

Vous avez dit que le projet de loi C-31 a permis à AINC de confier aux bandes le pouvoir d'établir leurs propres codes d'appartenance.

Mme Gabriel : C'est exact.

Le sénateur Raine : Avant l'adoption du projet de loi C-31, était-ce AINC qui déterminait qui était membre d'une bande?

Mme Gabriel : AINC tenait un registre des membres de chaque bande et des membres inscrits. Il le fait encore d'ailleurs.

Le sénateur Raine : Le statut d'Indien inscrit et d'appartenance à la bande sont deux notions différentes maintenant?

Mme Gabriel : Oui, ils peuvent avoir le statut d'Indien inscrit sans appartenir à la bande.

Le sénateur Raine : Lorsqu'une bande déclare qu'un Indien inscrit en fait partie, AINC lui verse du financement au prorata de la population en s'appuyant sur cette liste. C'est bien ça?

Mme Gabriel : C'est exact.

Le sénateur Raine : Toutefois, ils n'ont pas besoin d'avoir le statut de membre de la bande qui leur donne le droit de voter. En d'autres mots, la bande reçoit des fonds d'AINC, mais la personne concernée n'a pas les droits conférés aux membres de la bande?

Ms. Gabriel: Not unless they have membership.

Senator Raine: Yes; that situation is disturbing.

We have been talking specifically about election terms. It is interesting because there is a thought that, by moving to four years under the Indian Act, that change would then give the bands that were having trouble getting themselves in a position to have their own code, a chance to do so. The bands were not able to achieve that situation because the terms were too short.

Now what I am hearing is that maybe it is not such a good idea to have their own code. However, in reality, bands cannot have a code that does not have any relationship to human rights and the Canadian Charter of Rights and Freedoms, et cetera. Therefore, these codes —

Ms. Gabriel: You can under the Indian Act. The Indian Act has nothing to do with human rights.

Senator Raine: Are the Kahnawake under the Indian Act?

Ms. Gabriel: They say they are not, but I think they are in some kind of a land management agreement with INAC. Kahnawake is essentially an Indian Act band council.

Senator Raine: Does the band have their elections every two years?

Ms. Gabriel: Yes; they had one this year. In fact, one young man was elected, and then it was found out that he did not have six months' residency and so they kicked him off the council. The inconsistency is that there is no ratified membership code. I do not think there is even a ratified election code. That situation allows the band councils to claim authority to make decisions without the consent of their band members.

Another problem throughout a lot of communities is that only one-quarter of the people might vote.

Senator Raine: One interesting point brought out in British Columbia was the confusion over the word «custom code.» In a sense, I think the code is custom-made for the band's situation or their desires, which obviously should be supported by the majority of the members. However, there are other kinds of codes, which mean «the way it was done in the past» customs. You said several times you are a longhouse. Can you explain how the government worked in the band under a longhouse?

Ms. Gabriel: With the longhouse, it is the women who have title to the chiefs. Therefore, they can select the chiefs and they can depose the chiefs, but it is not a hierarchy. In fact, the chiefs are more or less the spokespersons for the nation that they represent. There are Mohawk chiefs who do not necessarily live in my community, but they are my chiefs, whereas, with the band council system, chiefs have to live in the community.

The women have an equal part in the decision-making process and our form of government follows a clan system. I am Turtle Clan. The Turtle Clan, men and women, would come together

Mme Gabriel : Elle n'a pas de droit, à moins d'être membre de la bande.

Le sénateur Raine : Oui, cette situation est préoccupante.

Nous parlions en particulier de la durée des mandats. C'est intéressant, car on croyait qu'en prévoyant maintenant quatre ans dans la Loi sur les Indiens, cela donnerait plus de temps aux bandes pour mettre en place leurs propres codes. Les bandes n'arrivaient pas à le faire parce que les mandats étaient trop courts.

J'entends maintenant que ce n'est peut-être pas une si bonne idée que les bandes aient leurs propres codes. Dans les faits toutefois, les bandes ne peuvent pas mettre en place des codes qui n'ont pas de rapport avec les droits de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés, et cetera. Ainsi, ces codes...

Mme Gabriel : C'est possible en vertu de la Loi sur les Indiens. La Loi sur les Indiens n'a rien à voir avec les droits de la personne.

Le sénateur Raine : Est-ce que la Loi sur les Indiens s'applique à la bande de Kahnawake?

Mme Gabriel : Ils disent qu'elle ne s'applique pas, mais je pense qu'ils ont conclu une sorte d'entente de gestion territoriale avec AINC. Kahnawake est en fait un conseil de bande institué en vertu de la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Raine : Est-ce que la bande tient des élections tous les deux ans?

Mme Gabriel : Oui, ils en ont eu une l'année dernière. Un jeune homme a été élu, mais il a été expulsé après qu'on a appris qu'il n'habitait pas Kahnawake depuis six mois. Le problème, c'est qu'aucun code d'appartenance n'a encore été adopté. Je ne pense pas qu'il y ait même de code électoral. Cette situation permet aux conseils de bande de s'arroger le pouvoir de prendre des décisions sans le consentement des membres.

Autre problème que connaît bon nombre de collectivités : un quart seulement des citoyens vont voter.

Le sénateur Raine : Un point intéressant a été soulevé en Colombie-Britannique au sujet de la confusion qui entoure la notion de « code coutumier ». Il peut s'agir d'un code adapté en fonction des besoins et du souhait des membres; en ce sens, ils doivent donc être approuvés par la majorité. Il peut s'agir également d'un code qui repose sur la tradition, sur ce qui s'est fait par le passé. Vous avez mentionné à plusieurs reprises votre appartenance à une longue maison. Pouvez-vous nous expliquer comment sont régies les longues maisons?

Mme Gabriel : Dans une longue maison, ce sont les femmes qui nomment les chefs. Elles peuvent donc choisir le chef et le destituer, mais ce n'est pas une hiérarchie. En fait, les chefs sont plus ou moins les porte-parole de la nation qu'ils représentent. Certains chefs mohawks ne vivent pas au sein de ma collectivité, mais ce sont mes chefs. Dans le système des conseils de bande, toutefois, les chefs doivent vivre au sein de la collectivité.

Les femmes ont un rôle égal à celui des hommes dans le processus décisionnel. Notre forme de gouvernement est basée sur les clans. J'appartiens au clan de la Tortue. Les hommes et les

and make a decision. Members more or less agree to disagree. They cannot always have 100-per-cent agreement, but these kinds of sessions take place in the open. Everyone is given the opportunity to speak.

Our leadership lasts for many years. Sometimes a person can be selected as chief and even clan mother for their whole life, until they die, whereas with band council the term is only two years. One of the weaknesses of this system is that it does not allow that person the ability or opportunity to understand. It is also based on, as one of the senators talked about, equilibrium, balance, and respect for the environment because it nourishes them. However, the band council system is not all about that understanding. Band councils will support mining, forestry or non-sustainable development that is not environmentally friendly. As traditional people, we cannot do that. We think about seven generations ahead.

One of my elders told me recently that men think about what is happening today, what is in front of us, but women think about the future and what is coming. In essence, that thinking is what traditional forms of government are about. They are about true democracy. The United States took its example from the Iroquois confederacy because they saw that it was a true democracy, but they took our voice away.

I do not hold anything against anyone who is a band councillor; there are some wonderful people in band councils. However, my choice is that my traditional government of the Iroquois confederacy be respected and taken seriously. When in Tom Siddon was the Minister of Indian Affairs and Northern Development in 1990, he told us, the Government of Canada will never sit down with the Iroquois confederacy; we will never recognize your authority. This statement was made by a minister of Indian Affairs and Northern Development.

Senator Peterson: How long has the leadership in Kahnawake been in office?

Ms. Gabriel: They held elections in July.

Senator Peterson: They were elected by the citizens that can vote?

Ms. Gabriel: They were elected by those who are on the membership list and who are residents of Kahnawake.

Senator Peterson: Do they all feel the same as the leadership, namely that this situation is okay? If they vote them in, they must support their views, which I find strange. If it is so serious that you cannot vote in people of like mind, then there would be no fairness in voting.

Ms. Gabriel: I am not sure I follow you exactly, but the situation is always complicated with indigenous people. It is never easy; our chair can probably attest to that point. One thing that people have a misconception about is that this system is imposed upon us, whether we like it or not. People will volunteer to be part of the band council process although they do not like tradition

femmes de mon clan se réunissent pour prendre des décisions. On s'attend à ce qu'il y ait des désaccords. On ne peut pas toujours avoir l'unanimité, mais les séances de discussion sont ouvertes et tout le monde a la possibilité de parler.

Nos dirigeants demeurent en poste pendant de nombreuses années. Il arrive parfois qu'une personne soit choisie comme chef ou comme mère de clan à vie, jusqu'à sa mort, tandis que les conseils de bande sont en place pour deux ans seulement. Un des points faibles de ce système, c'est qu'il ne permet pas ou ne donne pas la chance à la personne de comprendre. Il repose également, comme l'a mentionné un sénateur, sur l'équilibre, l'harmonie et le respect de l'environnement qui nous nourrit. Toutefois, la formule des conseils de bande n'est pas basée uniquement sur ces idées. Les conseils de bande vont appuyer les projets d'exploitation minière ou forestière, ou de développement non durable qui ne tiennent pas compte des répercussions sur l'environnement. En tant que peuple traditionnel, nous ne pouvons pas le faire. Nous pensons en fonction des sept générations à venir.

Un de nos aînés m'a dit récemment que les hommes pensent en fonction du moment présent, de ce qui est en train de se passer, alors que les femmes pensent en fonction de l'avenir, de ce qui s'en vient. Ces idées sont à la base même des formes de gouvernement traditionnel, qui sont des démocraties dans le sens pur du terme. Les États-Unis se sont inspirés de la Confédération iroquoise parce qu'ils y ont vu une vraie démocratie, mais ils ont étouffé notre voix.

Je n'en veux pas aux conseillers de bande, et je trouve que certains d'entre eux font un travail remarquable. Je veux toutefois que la forme traditionnelle de gouvernement de la Confédération iroquoise soit respectée et prise au sérieux. Lorsque Tom Siddon était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1990, il nous a dit que le gouvernement du Canada ne discuterait jamais avec la Confédération iroquoise et qu'il ne reconnaîtrait jamais son autorité. Ces paroles sont celles d'un ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le sénateur Peterson : Depuis combien de temps les dirigeants de Kahnawake sont-ils en poste?

Mme Gabriel : Les élections ont eu lieu en juillet.

Le sénateur Peterson : Ils ont été élus par les citoyens qui peuvent voter?

Mme Gabriel : Ils ont été élus par ceux qui sont sur la liste de la bande et qui sont résidants de Kahnawake.

Le sénateur Peterson : Est-ce qu'ils sont tous d'accord avec les dirigeants, à savoir que cette situation est valable? S'ils ont voté pour eux, ils doivent appuyer leurs idées, ce qui me semble bizarre. Si la situation est sérieuse au point qu'il n'est pas possible de faire élire des gens qui pensent comme vous, il n'y a pas d'équité en votant.

Mme Gabriel : Je ne suis pas certaine de bien comprendre, mais les choses sont toujours compliquées avec les Autochtones. Ce n'est jamais simple, comme peut sans doute en témoigner le président. L'une des idées fausses qu'ont les gens, c'est que ce système nous est imposé, que nous le voulions ou non. Les gens se porteront volontaires pour faire partie du conseil de bande même

and they do not believe tradition has a place in our society. For me, that view is fine. The society is a democratic one. They have the right to think that. However, I should also have my right.

There is usually poor turnout for elections. Kahnawake has a membership of maybe 7,000 people. Out of that 7,000, maybe 1,400 voted. The turnout was poor. No matter where they come from, everyone has great ideas and say that they will make changes and do something for their communities. However, once they are elected, they see that their hands are tied by the restrictions and criteria that INAC places on them. They have to go with the flow. The system is designed to assimilate us and to continue oppressing us and to undermine our true inherent rights to self-determination.

Yes, people vote, but I do not think turnout is high enough to justify the existence of this kind of system, at least for the Mohawk nation. I will talk about the Mohawk nation; that is where I am from. For others, this situation is something they embrace. In this particular instance, people who want to vote are denied a vote because they are not in the membership. These are people, who, if they were not married to non-Native men, would qualify as far as blood quantum goes. In fact, the restriction goes even further. They must have Mohawk blood. Even if they married an Anishinabe man, their children are not full-blooded Mohawk. This is how colonized we have become and this is how far we have come away from our traditions.

The Chair: Ms. Gabriel, your presentation and your answers were enlightening. I have sat on this committee for 15 years, so I do not think there are any surprises. I know there is a real breadth of experience with the senators here in dealing with First Nations issues.

We appreciate you taking the time to make your presentation. Hopefully, we can use some of your presentation in the recommendations. The question of INAC and band membership is something that this committee will have the courage and foresight to look into seriously in the future.

We thank you for coming here tonight. We look forward to working with you in the future. If you can think of anything later that you want to contribute to this particular study, contact the clerk of the committee and we will take it into consideration.

Ms. Gabriel: You are very welcome. I appreciate the opportunity to present this evening. Thank you all very much for your questions as well.

The Chair: I have interesting news on behalf of this committee. One of the staff who works for one of our senators attended a conference in Toronto entitled Engaging and Negotiating with Aboriginal Communities. The opening speaker stood up and said: There is one committee that is doing good work in Ottawa, and it is the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

I think this comment is a tribute to all the senators at this table. We look forward to good news like that in the future.

s'ils n'aiment pas la tradition et même s'ils ne croient pas que la tradition a sa place dans notre société. Je respecte leur point de vue. Nous vivons dans une société démocratique. Ils ont droit à leur point de vue. Toutefois, j'ai aussi droit au mien.

Habituellement, peu de gens vont voter. Kahnawake est une collectivité de 7 000 membres. De ce nombre, il y en a peut-être 1 400 qui sont allés voter. La participation a été très faible. Peu importe d'où ils viennent, ils ont tous de grandes idées et disent qu'ils vont apporter des changements et travailler pour le bien de leur collectivité. Une fois élus toutefois, ils se rendent compte qu'ils ont les mains liées par les critères et les restrictions que leur impose AINC. Ils doivent suivre le courant. Le système est conçu pour nous assimiler, pour continuer de nous opprimer et pour miner nos droits fondamentaux inhérents à l'autodétermination.

Oui, les gens peuvent voter, mais je ne crois pas que la participation soit suffisante pour justifier ce type de système, pour la nation Mohawk, à tout le moins. Je parle de la nation mohawk, car j'appartiens à cette dernière. D'autres nations adoptent ce système toutefois. Et dans ce cas, ceux qui veulent voter se voient refuser ce droit parce qu'ils ne sont pas membres. Il s'agit de personnes qui, si elles n'étaient pas mariées à des non autochtones, seraient admissibles au regard du critère du sang. Les restrictions vont même plus loin. Elles doivent être de sang mohawk. Si elles sont mariées à un homme anishinabe, leurs enfants ne sont pas de pur sang mohawk. Nous sommes colonisés à ce point; nous nous sommes éloignés à ce point de nos traditions.

Le président : Madame Gabriel, votre exposé et vos réponses ont été très instructifs. Je siège à ce comité depuis 15 ans, et je pense qu'il n'y a là rien de surprenant. Je sais que les sénateurs qui font partie du comité ont une très vaste connaissance des questions qui concernent les Premières nations.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de venir faire votre exposé. Avec un peu de chance, nous pourrons en reprendre une partie dans nos recommandations. Le comité aura le courage et la clairvoyance d'examiner sérieusement les questions qui concernent AINC et l'appartenance à la bande.

Nous vous remercions de votre présence ici ce soir. Nous serons ravis de continuer à travailler avec vous. S'il vous vient d'autres idées plus tard à propos de cette étude et que vous aimeriez nous en faire part, n'hésitez pas à communiquer avec le greffier et nous les prendrons en considération.

Mme Gabriel : Je vous remercie. Je suis heureuse d'avoir eu l'occasion de faire cet exposé ce soir. Merci également pour vos questions.

Le président : J'ai d'excellentes nouvelles pour le comité. Un membre du personnel d'un de nos sénateurs a participé à une conférence à Toronto intitulée Engaging and Negotiating with Aboriginal Communities. Le conférencier qui a prononcé l'allocution d'ouverture s'est levé et a déclaré qu'un comité faisait un excellent travail à Ottawa et que ce comité était le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Ce commentaire est tout à l'honneur des sénateurs assis autour de cette table. Nous espérons continuer de recevoir de bonnes nouvelles comme celles-ci.

We have with us tonight one of the new senators who was recently appointed, Senator Dennis Patterson from Nunavut. We welcome you to the committee, senator.

We will now hear from our second witness, Chief Gilbert Whiteduck of the Kitigan Zibi Band Council.

Chief Whiteduck, we look forward to your comments. As you can see, senators have many questions so if you can keep your presentation to 10 minutes or so, it will be appreciated.

Gilbert Whiteduck, Chief, Kitigan Zibi Band Council: Good evening, Chair St. Germain, senators and participants. I am honoured to have the opportunity this evening to present. I welcome you on unsurrendered, unceded, unconquered Algonquin territory. For us, Ottawa is the heart of our traditional territory.

The Kitigan Zibi community that I represent was created in 1853. We are a pre-Confederation First Nation community. We are the largest Algonquin community, with 2,735 community members, approximately 1,500 who live on reserve, and 1,235 who live off.

I will not subject you to a history lesson, but it is vital to understand the roots to the present dysfunctional system of governance imposed on First Nations by Ottawa.

Obviously, we were here first and our systems of governance worked. In 1876, the first Indian Act began the systematic eradication of our culture and modes of governance.

The agenda was to civilize and assimilate. The expectation was that forcing municipal governance on us, the band council system, would lead rapidly to enfranchising entire reserves, turning them into municipalities.

The band council election rules that we have today echo this failed agenda. Now this committee is interested in looking at this situation. To us — duly elected chiefs and our constituents — this is like Groundhog Day, over and over again.

What has changed, however, is twofold. First is the inclusion of off-reserve band members on our community voting list, which came from the Corbiere decision.

Second is escalating off-reserve demand for limited on-reserve programs, services and budgets.

A comment was made earlier in regard to funding made available to First Nations on a per capita basis. This is not the case. We have never received funding on a per capita basis. Funding is by program. A number of formulas are used to determine the level of funding. We do not receive funding for off-reserve community members except for post-secondary education. We do not receive any funding for anything; thus, we have the challenge of providing programs.

Nous avons parmi nous ce soir un des nouveaux sénateurs qui viennent d'être nommés, le sénateur Dennis Patterson, du Nunavut. Nous vous souhaitons la bienvenue, sénateur.

Nous allons maintenant passer à notre deuxième témoin, le chef Gilbert Whiteduck, du conseil de bande Kitigan Zibi.

Chef Whiteduck, nous sommes impatients de vous entendre. Comme vous avez pu le constater, nous avons beaucoup de questions et vous saurions gré de ne pas dépasser 10 minutes si possible.

Gilbert Whiteduck, chef, Conseil de bande Kitigan Zibi : Bonsoir monsieur le président, mesdames et messieurs. C'est pour moi un honneur d'être ici ce soir. Je vous souhaite la bienvenue en territoire algonquin, un territoire non cédé et non conquis. Pour nous, Ottawa est situé au cœur de notre territoire traditionnel.

La collectivité de Kitigan Zibi que je représente a été fondée en 1853. Nous sommes donc une collectivité des Premières nations qui date d'avant la Confédération. Notre collectivité est la plus importante de la nation algonquine. Elle compte 2 735 membres, dont environ 1 500 habitent dans la réserve et 1 235, à l'extérieur.

Je ne vais pas vous faire un cours d'histoire, mais il importe de comprendre les racines du système de gouvernance dysfonctionnel actuel qui est imposé par Ottawa aux Premières nations.

Nous avons été les premiers à nous installer ici et, de toute évidence, nos systèmes de gouvernance fonctionnaient. En 1876, la première Loi sur les Indiens est venue enclencher le processus d'éradication systématique de notre culture et de nos modes de gouvernance.

Son objectif était de nous civiliser et de nous assimiler. En nous imposant un système de gouvernance municipale, les conseils de bande, on s'attendait à ce qu'en légitimant les réserves, on puisse les transformer rapidement en municipalités.

Les règles qui régissent l'élection des conseils de bande à l'heure actuelle s'apparentent à ce projet avorté. Le comité veut maintenant examiner la situation. Pour nous, — chefs dûment élus, et pour nos concitoyens, — c'est toujours la même histoire.

Deux choses ont changé toutefois. Il y a, premièrement, l'inclusion des membres non-résidants sur la liste des personnes qui peuvent voter au sein de la collectivité, à l'issue de l'arrêt *Corbiere*.

Et il y a, deuxièmement, la hausse croissante des demandes provenant des non-résidants qui veulent avoir accès au peu de ressources, de services et de programmes offerts par les réserves.

On a mentionné précédemment que les Premières nations recevaient des fonds au prorata de la population. Ce n'est pas le cas. Nous n'avons jamais reçu de financement au prorata de la population. Le financement accompagne les programmes. Diverses formules sont utilisées pour déterminer le montant des fonds alloués. Nous ne recevons pas de fonds pour les membres non-résidants, sauf pour l'éducation postsecondaire. Nous ne recevons de fonds pour rien; la prestation des programmes n'est donc pas chose facile.

Under the BNA Act there are two constitutional orders of government — federal and provincial. Municipal councils and band councils are not mentioned at all, nor is Aboriginal self-government.

Many consider the 1995 Inherent Right of Self-Government Policy, which remains in effect under the Conservative government, the ultimate answer to empowering accountable First Nations governments. Yet this policy to us is nonsense. When you ask whether the rules need to be overhauled, yes, they do. My own humble contribution is to inform you nevertheless of the complexities that necessitate sober, careful thought. There is a widespread perception — and I may have heard it, having watched CPAC and this committee here — among Canadians in general that Indian bands and Indian chiefs are corrupt or just plain incompetent.

We have our problems, but they are not endemic, and government departments have never been good role models.

I will be direct. If your starting point in this project is ideology, hyperbole or rumour, any recommendations you bring forward will have a profoundly counterproductive effect.

I will quote from a website of the Congress of Aboriginal Peoples, which stated:

> Brazeau is calling for a dismantling of the Indian reserve system in Canada, the abolition of the Indian Act and the reconstitution of Canada's traditional Aboriginal nations.
>
> 'The reserve system as we know it is broken and needs to be replaced,' says Mr. Brazeau. 'Billions of dollars are poured every year into that system, and what do we have to show for it? Reserves that are scandals, that's what.'
>
> Brazeau has written opinion pieces for newspapers, appeared on television and radio shows, and travelled the country telling people that if anyone is serious about solving the problems on Canada's reserves, they need to 'get rid of a lot of chiefs.'

It is necessary to maintain perspective and take the time needed to do this project fairly and without creating another generation of electoral dissatisfaction.

In a century and a half, every one of Parliament's attempts to reform Indian government has been a gross failure, we believe. Therefore, do not approach this issue lightly and especially do not think there is a simple solution, especially one based on ideology.

I also suggest that the court-ordered need to consult means that Parliament cannot simply enact changes without real consultation. This consultation will take time and, if done right, there will be lots of cooperation.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoit deux ordres constitutionnels de gouvernement : le fédéral et le provincial. Les conseils municipaux et les conseils de bande n'y sont aucunement mentionnés, pas plus que les gouvernements autochtones autonomes.

Bien des gens considèrent que la politique de 1995 sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, qui demeure en vigueur sous le gouvernement conservateur, constitue la réponse définitive en matière d'autorité des gouvernements des Premières nations. Cela dit, cette politique nous paraît absurde. Lorsque l'on demande si les règles doivent être révisées, je réponds par l'affirmative. Toutefois, je me dois, humblement, de vous informer de la complexité du dossier, qui demande une réflexion posée et minutieuse. Selon une perception largement répandue dans l'ensemble de la population canadienne (je crois d'ailleurs l'avoir entendue ici au comité ou à la chaîne CPAC), les bandes indiennes et leurs chefs sont corrompus ou tout simplement incompétents.

Nous avons notre lot de problèmes, mais ils ne sont pas légion. De toute façon, les ministères canadiens n'ont jamais donné l'exemple.

Je n'irai pas par quatre chemins. Si la prémisse de ce projet repose sur l'idéologie, les faits exagérés ou la rumeur, vos recommandations auront un effet nettement contreproductif.

Voici des informations tirées du site web du Congrès des peuples autochtones :

> M. Patrick Brazeau appelle au démantèlement du système de réserves indiennes au Canada, à l'abolition de la Loi sur les Indiens et à la reconstitution des nations autochtones traditionnelles du Canada.
>
> « Tel que nous le connaissons, le système de réserves est défectueux et doit être remplacé. Des milliards de dollars sont investis dans ce système chaque année et qu'est-ce qui en résulte? Des réserves qui sont dans un état scandaleux, voilà tout. »
>
> Patrick Brazeau affirme dans ses articles d'opinion, lorsqu'il fait des apparitions à la télévision et à la radio et qu'il voyage au Canada, que ceux qui sont sérieux dans leur intention de régler les problèmes des réserves au Canada « doivent se débarrasser de nombreux chefs. »

Il faut garder les choses en perspective et prendre le temps d'agir de manière équitable pour éviter de générer l'insatisfaction d'une autre génération d'électeurs.

En 150 ans, toutes les tentatives du Parlement en vue de réformer le système de gouvernement autochtone ont été de véritables échecs. Ainsi, ne prenez pas cette question à la légère et, surtout, ne pensez pas que l'on peut facilement la résoudre, en particulier par une solution idéologique.

Par ailleurs, le Parlement ne peut pas simplement prescrire des modifications sans réelle consultation, si je comprends bien l'exigence visant l'obligation de consulter fixée par les tribunaux. Cette consultation prendra du temps et donnera lieu à une grande coopération si on l'effectue dans les règles de l'art.

The *Corbiere* decision has led to the inclusion of off-reserve band members in our local elections. I will be prepared to answer questions on that issue later.

Parliament, though, needs to be aware of the challenging results that this decision has brought about.

Band electoral reforms must confront these practical problems squarely. For lack of other terms, let us say that Corbiere has created two practical spinoffs — a competition for finite and insufficient resources, and a severe kind of breakdown of what appears to be fair.

Increasingly, off-reserve band members are calling for a share of the on-reserve funding pie. This pie is finite. It is calculated using formulas that are imposed on us from INAC and other federal departments. For the most part, reserve residents other than registered Indians are not factored in so that this pie is undersized to begin with.

Now we have off-reserve band members involved in band elections. Again, they feel entitled to a slice of the pie. Imagine the tension, the splitting of communities and families that this situation causes.

In the early 1960s, the Pearson Liberal government rewrote history on federal financial responsibility for Indians. Every subsequent government, regardless of the party in power, has stuck to this policy.

First, Ottawa recognizes no financial obligation for the funding of programs and services to Registered Indians anywhere, on or off reserves.

As a matter of fact, Ottawa disputes in the courts any suggestions of treaty, fiduciary or other financial obligation. Former INAC Minister Jean Chrétien famously explained that Canada provides a minimum of funding "on humanitarian grounds" because the provinces refuse their services on reserves. We are like fiscal footballs in a constant state of play.

The consequences of this cost avoidance do concern this committee. First, it is unlikely from a community perspective that Ottawa will increase on-reserve funding enough to make a difference in the poverty as long as this policy of denial persists. Second, Ottawa maintains a clear policy of not significantly investing in off-reserve Aboriginal programs.

Please be aware that electoral reform must go hand in hand with additional program funding.

In a letter that the Prime Minister wrote to the Congress of Aboriginal Peoples in 2006, the Prime Minister stated:

> A Conservative government will acknowledge its jurisdiction for basic programs and services to "Indians and Lands Reserved for Indians." Legislation will be enacted in the main program areas. Ottawa will become

L'arrêt *Corbiere* a permis aux membres hors réserve des bandes indiennes de participer aux élections locales. Je répondrai à vos questions à ce sujet dans un moment.

Cela dit, le Parlement doit être conscient des défis que pose cette décision.

Les réformes visant le processus électoral des bandes indiennes doivent s'attaquer de front à ces problèmes pratiques. Pour parler simplement, la décision Corbiere a entraîné deux conséquences concrètes : une compétition pour des ressources limitées et insuffisantes, et une brèche importante en matière de ce qui paraît juste.

De plus en plus, les membres hors réserve de bandes indiennes demandent leur part des fonds destinés aux réserves. Or, ces fonds, calculés à l'aide de formules imposées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord et d'autres ministères, sont limités. Ils sont, de plus, insuffisants, car, la plupart du temps, les résidants non inscrits d'une réserve ne sont pas pris en compte.

Les membres d'une bande qui vivent à l'extérieur des réserves peuvent désormais participer aux élections de la bande. Ils considèrent avoir droit à leur part du gâteau. Imaginez la tension, les déchirements dans les communautés et dans les familles, que cause cette situation.

Dans les années 1960, le gouvernement libéral Pearson a écrit une nouvelle page d'histoire quant à la responsabilité financière du Canada envers les Indiens. Les gouvernements subséquents, peu importe le parti au pouvoir, s'en sont tenus à cette politique.

Pourtant, Ottawa, dans le cadre du financement de programmes et de services, ne reconnaît avoir aucune obligation financière envers les Indiens inscrits, qu'ils habitent dans une réserve ou non.

En fait, Ottawa conteste en cour toute allusion à des obligations fiduciaires, financières ou découlant d'un traité. On se souvient de la fameuse déclaration de l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord, Jean Chrétien, qui a dit que le Canada fournit un minimum de financement aux Indiens « pour des motifs humanitaires » parce que les provinces refusent de desservir les réserves. Les gouvernements se renvoient constamment la balle dans ce domaine.

Les conséquences de cet évitement des coûts concernent bel et bien ce comité. D'abord, tant que cette politique du déni persistera, il est peu probable du point de vue des communautés qu'Ottawa augmente le financement pour les programmes dans les réserves suffisamment pour y réduire la pauvreté. Ensuite, Ottawa maintient une politique claire de sous-investissement dans les programmes destinés aux Autochtones vivant hors réserve.

Sachez que la réforme électorale doit aller de pair avec un financement accru pour les programmes.

Le premier ministre affirmait, dans une lettre adressée au Congrès des peuples autochtones en 2006, que :

> Un gouvernement conservateur acceptera sa responsabilité à l'égard de programmes et de services de base pour les « Indiens et les terres réservées pour les Indiens ». Des lois seront adoptées pour les principaux domaines d'intervention.

responsible for results, ending four decades of service gaps and offloading costs onto the provinces. Legislation will provide a proper basis for accountability, a departmental and First Nations levels. The existing financial transfer agreements will be replaced with ones that work.

I say, all right, let us do it. Let us get on with it. Prime Minister Harper has obviously figured out that the solution is taking responsibility, not shirking responsibility.

In conclusion, we can discuss the three-year mandate and a number of other things, which I hope we will do, but I want to put forward some of these recommendations.

Think hard on all the potential benefits of the progressive breakdown of the on-reserve programs and service funding. It is hard to imagine how the breakdown of that funding could further the goals of better services or accountability.

It is fundamentally necessary for federal departments to identify funding that is meant for on-reserve use and off-reserve use. Otherwise, an escalating demand for on-reserve program funding will cause all sorts of program under-performance and raise serious questions about appropriate use.

My humble advice is to resist the temptation to play God, and to approach the issue in a simplistic way. This committee is not the first to contemplate these things and I believe this committee will not be the last.

Thank you for this opportunity, and I look forward to an interesting discussion.

Migwech.

Senator Peterson: Thank you for your presentation. Does your group have a signed treaty?

Mr. Whiteduck: No, we do not.

Senator Peterson: If you do not have one, are you part of a group that had a signed treaty?

Mr. Whiteduck: No, we are unceded and unsurrendered. Like many communities in B.C., we do not have a treaty. To be under a treaty, we would have to be under the comprehensive land claims, which would lead to the extinguishment of our rights. We are not prepared to go under the present federal regulations to extinguish our rights in order to access a treaty.

Senator Peterson: You are on your own, then.

Mr. Whiteduck: We are part of a nation. We are one of ten Algonquin communities that comprise the Anishinabeg Nation. We participate in a tribal council along with six other communities. We do work together.

Other than that, we are on our own at the community level.

Senator Hubley: Welcome this evening, Chief Whiteduck.

Le gouvernement fédéral sera responsable d'obtenir des résultats, ce qui mettra fin à quatre décennies de carence de services et de délestage sur le dos des provinces. Les lois fourniront une base appropriée de reddition de comptes au niveau des ministères et des Premières nations. Les accords existants sur les transferts financiers seront remplacés par des accords efficaces.

Je suis bien d'accord : allons de l'avant. Le premier ministre Harper a visiblement compris que la solution consiste à prendre ses responsabilités plutôt que les éviter.

En conclusion, nous pouvons discuter des termes du mandat de trois ans et de bien d'autres points, mais avant tout je veux formuler certaines recommandations.

Essayez d'imaginer les avantages potentiels d'une répartition progressive du financement des programmes et des services dans les réserves. Il est difficile de voir comment cette répartition du financement pourrait contribuer à l'amélioration des services et à la reddition de comptes.

Il est crucial pour les ministères fédéraux de déterminer la part de financement pour les réserves et celle pour les membres hors réserve. Sinon, la demande toujours croissante de financement pour les programmes dans les réserves réduira l'efficacité des programmes de plusieurs manières et soulèvera de sérieuses questions quant à l'utilisation appropriée du financement.

Je vous prie humblement de garder les pieds sur terre et d'envisager la question simplement. Ce comité n'est pas le premier à délibérer sur le sujet et il ne sera pas le dernier selon moi.

Je vous remercie et me réjouis à l'idée de tenir une discussion enrichissante avec vous.

Migwech.

Le sénateur Peterson : Merci pour votre exposé. Votre groupe a-t-il signé un traité?

M. Whiteduck : Non.

Le sénateur Peterson : Si vous n'en avez pas, faites-vous partie d'un groupe ayant signé un traité?

M. Whiteduck : Non, nous n'avons pas cédé nos terres. Comme plusieurs communautés en Colombie-Britannique, nous n'avons pas de traité. Pour signer un traité, nous devrions signer une entente sur les revendications territoriales globales, ce qui abolirait nos droits. Nous ne voulons pas être assujettis aux règlements fédéraux actuels uniquement pour pouvoir signer un traité, puisque nous perdrions nos droits.

Le sénateur Peterson : Vous faites donc cavalier seul.

M. Whiteduck : Nous faisons partie d'une nation. Nous sommes l'une des 10 communautés algonquines comprises dans la nation Anishinabeg. Nous participons à un conseil tribal réunissant six autres communautés. Nous travaillons ensemble.

Autrement, nous sommes seuls au niveau communautaire.

Le sénateur Hubley : Bonsoir, chef Whiteduck.

We take a lot of notes on things that are wrong and things that are not going right, and we try hard to be respectful because we want to do that, as well.

Nous prenons bonne note de tout ce qui cloche. De plus, nous nous efforçons d'être respectueux.

I want you to share with me, especially, the type of government that you see for your band. Is there anything in my knowledge of small governments that resembles what you want?

Je souhaiterais que vous nous expliquiez en particulier le type de gouvernement que vous souhaitez pour votre bande. Pouvez-vous le comparer à un petit gouvernement que je connaisse?

Mr. Whiteduck: First, we are under the Indian Act right now and will be for a while. We accept that. We will be under the act while we work to re-establish our own forms of governance.

M. Whiteduck : Nous acceptons le fait que nous sommes régis actuellement par la Loi sur les Indiens et que nous le serons pour un bon moment encore. Cette situation demeurera la même pendant que nous redéfinirons nos propres modes de gouvernance.

In the meantime, there are things in the Indian Act that need to be fixed to ensure that happens.

En attendant, la Loi sur les Indiens doit être amendée pour que cela se produise.

I have been involved in politics as a band councillor since the 1970s and I have done a number of things. I was elected chief a year ago. In our community, the mandate is two years, which is short. Even though one is familiar with the files, it takes a while on critical files. We are looking at extending that mandate and that extension would help.

Je suis en politique à titre de conseiller de bande depuis les années 1970 et j'ai accompli plusieurs projets. Notamment, j'ai été élu chef il y a un an. Dans notre communauté, un mandat ne dure que deux ans. Même si les dossiers nous sont familiers, il faut du temps pour apprendre à bien connaître ceux qui sont essentiels. Nous voulons nous faciliter la tâche en prolongeant les mandats.

In our community, we allow everyone over the age of 18 to vote in our band elections, no matter where they live in the world. As long as we have an address, they can send their mail-in ballot. Those people need to understand, however, that we do not receive resources for them. If their child needs special education in Tokyo, we cannot send a cheque to them. We can only deal with what is on reserve. They are allowed to be, and do become, involved in local decision-making and who will be chief and council.

Dans notre communauté, nous permettons à toutes les personnes de plus de 18 ans de voter aux élections de la bande, peu importe où elles vivent dans le monde. Pourvu que nous ayons leur adresse, elles peuvent voter par correspondance. Toutefois, ces gens doivent comprendre que nous ne recevons pas de financement pour eux. Si leur enfant a besoin d'une éducation spécialisée à Tokyo, nous ne pouvons pas leur envoyer de chèque. Nous pouvons seulement nous occuper de la vie dans la réserve, mais tout le monde est autorisé à participer aux prises de décisions locales et à l'élection du chef et des conseillers.

That practice brings its own dynamics because, unless they are in regular contact with the community, debates such as putting up one or two stop signs do not have the same impact on those people living far away. That is why the *Corbiere* decision brings its own dynamics around that practice.

Cette méthode apporte sa propre dynamique, parce que les débats portant sur des enjeux comme l'installation d'un ou deux panneaux d'arrêt n'ont pas le même impact sur les gens qui vivent au loin, à moins qu'ils entretiennent des contacts continus avec la communauté. C'est pourquoi la décision *Corbiére* apporte son propre éclairage sur cette pratique.

However, in our community we allow everyone to vote. The approach we have taken in our community is that all information at the community level — program agreements from INAC, funding expenditures, audit reports, et cetera — belong to the community. Any community member can come in at any time and ask to be shown an agreement, the minutes of the meeting or an audit report. You may not agree but they are entitled to do so. We believe in that kind of transparency.

Cependant, dans notre communauté, tout le monde a le droit de voter. Nous avons établi que toute l'information qui concerne la communauté — les ententes avec le MAINC pour la mise en œuvre de programmes, les dépenses, les rapports de vérification, et cetera — appartient à la communauté. Tous les membres peuvent en tout temps demander à voir une entente, le procès-verbal d'une réunion ou un rapport de vérification. Ils peuvent être en désaccord, mais ils en ont le droit. Nous croyons en cette transparence.

Our challenge has been with the Department of Indian and Northern Affairs trying to access resources to improve on that kind of accountability and put in the right kind of mechanisms. Knowing that many of our members reside elsewhere, we can use our website. On the day we signed our audit report this year, it was on our website within an hour for Canadians and community members to see. I believe we are one of the few communities to have done so. We have nothing to hide. As a matter of fact, we will demonstrate that there is a shortfall and we will show where the problems are.

Notre défi consiste à convaincre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de nous accorder les ressources nécessaires pour améliorer la reddition de comptes et mettre en place les mécanismes appropriés. Puisque bon nombre de nos membres habitent ailleurs, nous pouvons utiliser notre site web. Cette année, le jour où nous avons présenté notre rapport de vérification, les Canadiens et les membres de la communauté ont pu y avoir accès sur notre site web dans un délai d'une heure. Je crois que nous sommes l'une des seules communautés à l'avoir fait. Nous n'avons rien à cacher. En fait, nous allons montrer qu'il y a un manque à gagner et indiquer quels sont les problèmes.

Beyond that, a while back, when the Accountability Act was discussed, there were chiefs who were concerned that the Auditor General may come to the community to look at what is happening. Our answer to that concern was: Bring her in; she will see things that are not working well; we and Canadians will learn where the shortfall is. We all win; it is win-win.

We have nothing to hide. Why would we? That is transparency and accountability. By the way, we do not get that accountability from INAC. Accountability from INAC towards First Nations is nonexistent. That lack is so frustrating. Here we are, trying to make important steps to work in sync on transparency and accountability, and they are not doing it.

People like me who have been around a while become exasperated. Will it take a roadblock? At the end of the day, what does it take? More papers: We have written tons of them. We need concrete things. Communities like ours are prepared to undertake significant, visionary and creative things and we are told to wait, or we see in the media the criticism launched against us as a leadership. It is upsetting.

Senator Hubley: How long have you been the chief, Chief Whiteduck? I believe the six councillors represent different communities, or are they all from Kitigan Zibi?

Mr. Whiteduck: They are all from Kitigan Zibi. I have been chief for 14 months. The band council is made up of three women and three men, both young and old, so we have that balance. That is a community democratic process that people decide. We had many members who ran for office equally and that is fine.

Senator Hubley: You are in 18 months of a 24-month term. Is that correct?

Mr. Whiteduck: Yes.

Senator Hubley: What about your councillors?

Mr. Whiteduck: The same thing applies to them.

Senator Hubley: They have two years as well?

Mr. Whiteduck: Yes; In the next election, should we decide not to run or run and not be elected, we could have a whole new body that must start all over again. That is why the concept of extending to at least a three-year mandate makes total sense.

The other thing I suggest is the idea of the First Nations Chief Electoral Officer. That officer would ensure someone to overlook what occurs across Canada. The position could be regionalized.

We could have fixed-date elections. The only caution regarding a fixed date for band council elections is that I do not think there should be a fixed date right across Canada, but there could easily be a fixed date within one nation. We have 10 communities in the

En outre, il y a quelque temps, lors des discussions portant sur la Loi fédérale sur la responsabilité, des chefs ont dit craindre que la vérificatrice générale se rende dans leur communauté pour vérifier ce qui s'y passe. En réponse à cette inquiétude, nous leur avons dit : faites-la venir, elle verra les choses qui ne fonctionnent pas. Nous et les Canadiens allons apprendre où est le problème. Nous sommes tous gagnants; nous en sommes tous gagnants.

Nous n'avons rien à cacher. Pourquoi en serait-il autrement? C'est de la transparence et de la reddition de comptes. Soit dit en passant, nous n'avons pas droit à cette reddition de comptes de la part du MAINC. Elle est inexistante à l'égard des Premières nations. Cette situation est très contrariante. De notre côté, nous essayons de prendre des mesures importantes pour travailler ensemble à la transparence et à la reddition de comptes, mais le ministère ne le fait pas.

Les gens comme moi qui sont là depuis un bon moment en deviennent exaspérés. Va-t-il falloir ériger un barrage routier? Au bout du compte, que leur faut-il? Plus de documents, mais nous en avons rédigé des tonnes. Nous avons besoin de mesures concrètes. Les communautés comme la nôtre sont prêtes à entreprendre des initiatives importantes, visionnaires et créatives, mais on nous dit d'attendre ou bien on critique notre leadership dans les médias. C'est contrariant.

Le sénateur Hubley : Depuis combien de temps êtes-vous chef, monsieur Whiteduck? Vos six conseillers représentent-ils différentes collectivités ou sont-ils tous de Kitigan Zibi?

M. Whiteduck : Ils sont tous de Kitigan Zibi. Je suis chef depuis 14 mois. Le conseil de bande est composé de trois femmes et de trois hommes, jeunes et vieux; nous avons donc un équilibre. C'est un processus démocratique collectif choisi par les gens. Beaucoup de membres ont posé leur candidature en toute équité, et c'est très bien ainsi.

Le sénateur Hubley : Vous en êtes à 18 mois d'un mandat de 24 mois, n'est-ce pas?

M. Whiteduck : Oui.

Le sénateur Hubley : Qu'en est-il de vos conseillers?

M. Whiteduck : C'est la même chose pour eux.

Le sénateur Hubley : Ils ont aussi été élus pour deux ans?

M. Whiteduck : Oui. À la prochaine élection, si nous décidions de ne pas nous présenter ou si nous n'étions pas élus, il pourrait y avoir un tout nouveau conseil, qui devrait tout recommencer. C'est pourquoi il serait plus que logique de prolonger le mandat jusqu'à au moins trois ans.

Nous pourrions également créer un poste de directeur des élections des Premières nations. Cette personne s'assurerait de surveiller ce qui se passe dans l'ensemble du Canada. Ce poste pourrait être régionalisé.

Nous pourrions tenir des élections à date fixe. Je n'ai qu'une seule réserve concernant les élections des conseils de bande à date fixe : elles ne devraient pas avoir lieu à la même date partout du Canada. Toutefois, une date pourrait facilement être fixée au sein

Algonquin Nation. There could be a fixed date for that nation, and a fixed date for the Innu and other groups. That approach could work.

We have to push the envelope a little bit to see if that approach is workable. We have trained people who handle elections at the community level, but elections are complex issues, especially with mail-out ballots and security. We want total fairness. There can be no perception of something odd going on. That is what I suggest.

Senator Carstairs: Welcome, Mr. Whiteduck. If you could change five things in the Department of Indian and Northern Affairs today, what would they be?

Mr. Whiteduck: First, the elders have told us for a long time that the Department of Indian and Northern Affairs would not exist. The department is the imposition of the bureaucracy. Again, I have been involved in education all my life. I am a strong advocate of education, training, our First Nations languages and whatnot.

The successes we have had in our community have been in spite of these idiots at the Department of Indian and Northern Affairs who have gotten in our way. Had we listened to everything they told us, we would not be where we are now in our community. We are a community that has never gone in deficit. Our community does not allow deficit spending. We live within our means. That is hard sometimes — as it is now — but that is what we do. The Department of Indian and Northern Affairs is one thing I would change.

Our communities and elders need to return to our own forms of governance and to trying to understand what those forms are. The world has evolved as have we, but those ways have always sustained us in the past. Unlike the Iroquois or the Anishnawbe peoples, we were somewhat different. We were more nomadic. We were family groupings often led by men. The men had the territory. Women played a significant and important role, but it was the men who passed on the territory to their eldest son, et cetera.

We need to return to those traditions, because that is where the strength lies. We see it in our young people when they regain their language and traditions. They feel good and feel they have something no contribute. Currently, most of our young people are disenfranchised and hurting.

Band councils can only do what we can do. We are under the Indian Act and, as I heard Ms. Gabriel say earlier, under the minister. I came into office, but I am not under the minister. It may be like that on paper, but I was taught that we as chief and council are no higher or lower. We are in the circle, the spokespeople. We bring the discussion and reflections of the people to whatever table.

d'une nation. La nation algonquine compte 10 communautés. Il pourrait y avoir une date fixe pour cette nation, comme pour la nation innue et les autres groupes. Cette méthode pourrait fonctionner.

Il nous faudrait aller un peu plus loin pour voir si cette solution est possible. Nous avons des gens qui sont formés pour s'occuper des élections dans les communautés, mais il s'agit de questions complexes, surtout en ce qui concerne l'envoi de bulletins par la poste et la sécurité. Nous voulons que tout soit équitable. Il ne faut pas que les gens croient que des choses bizarres se produisent. C'est ce que je propose.

Le sénateur Carstairs : Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Whiteduck. Si vous pouviez changer cinq choses aujourd'hui au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de quoi s'agirait-il?

M. Whiteduck : D'abord, les anciens nous disent depuis longtemps que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'existerait pas. Le ministère nous impose la bureaucratie. Encore une fois, je me suis investi dans l'éducation toute ma vie. Je suis un ardent défenseur de l'éducation, de la formation, de nos langues autochtones et de tout le reste.

Notre communauté a connu des succès malgré ces idiots du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui nous ont mis des bâtons dans les roues. Si nous avions écouté tout ce qu'ils nous disaient, nous ne serions pas là où nous en sommes actuellement. Nous n'avons jamais eu de déficit. Notre communauté n'autorise pas les dépenses qui entraînent un déficit. Nous vivons selon nos moyens. Parfois, c'est difficile — comme actuellement —, mais c'est ce que nous faisons. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est l'une des choses que je changerais.

Il faut que nos communautés et nos anciens reviennent à leurs propres formes de gouvernance et essaient de les comprendre. Le monde a évolué, tout comme nous, mais ces façons de faire nous ont toujours servi dans le passé. Nous étions différents des peuples iroquois ou anishnawbe. Nous étions plus nomades. Nous étions des groupes familiaux souvent dirigés par des hommes. Ce sont les hommes qui détenaient les terres. Les femmes jouaient un rôle important, mais ce sont les hommes qui transmettaient la terre à leur fils aîné, et cetera.

Il nous faut revenir à ces traditions, parce que c'est de là que vient notre force. Nous le constatons chez les jeunes lorsqu'ils retrouvent leur langue et leurs traditions. Ils se sentent bien; ils sentent qu'ils ont quelque chose à apporter à la communauté. Actuellement, la plupart de nos jeunes sont privés de leurs droits et souffrent.

Les conseils de bande ne font que ce qu'ils peuvent. Nous sommes régis par la Loi sur les Indiens et, comme Mme Gabriel l'a dit plus tôt, nous relevons du ministre. On m'a donné un mandat, mais je ne suis pas inférieur au ministre. C'est peut-être le cas sur papier, mais on m'a appris que le chef de même que les conseillers sont sur un pied d'égalité. Nous faisons partie du cercle, nous sommes les porte-parole. Nous exposons les sujets de discussion et de réflexion de notre peuple à n'importe quelle table.

That is who we are. I am not better or worse than anyone. I remind people, and our council tells our membership, that if at any time our heads become too big, give us a swift kick. They have to bring us down to earth. We may have forgotten, and sometimes we do.

Important elders I have talked to over the years say we cannot scrap the Indian Act without knowing what will replace it. It is the idea of one dollar for four quarters — we may get only three. Before you do anything, make sure it will be an improvement, and that our fundamental rights are protected in our territories. That is what we are trying to do.

Whether we are discussing electoral reform or other things, there is a high level of frustration on the part of our community members. I am not sure that the Senate or the House of Commons fully understands what that frustration means. I hope you do. I feel it every day. When I travel to other communities, I see the lost potential of our young people and the suicides. I ask how Canada can allow this situation to happen. How can we collectively allow the poverty that exists? Explain that to me.

We were the First Peoples. We never gave up our land. Natural resources are being taken. Non-native populations are doing well, for the most part, and gaining wealth while we live in poverty, literally at each other's throats. When I see a five-year-old anywhere, I ask what hope there is for that child. What have I done — not anyone else — as a leader, to help that five-year-old. That is critical. When I see that five-year-old, or 18-year-old who has disappeared from the community, gone missing or been murdered, I say there is something awfully wrong in this country.

Senator Carstairs: You stated that you have been engaged most of your life in education. Study after study tells me that on average, an Aboriginal child has $2,000 less per year spent on his or her education than a non-Aboriginal child.

How can we expect the Aboriginal child to reach a level of competence if we are not prepared to give the dollars to ensure the quality of education?

Mr. Whiteduck: We could have a long discussion about education. I was directly involved, along with other community members, in establishing a school in the community. That work began with an elementary school and we now have our own high school. We are only one of two schools in Canada that issue our own high school diploma recognized by colleges. The diploma is not a ministry diploma. We worked hard to achieve that goal. We are, indeed, underfunded. At the end of the day, we work within the budget that we have. We are struggling.

Our First Nations languages are being lost. We have trouble staying on top of the educational reforms taking place, in Quebec in our case. In spite of that difficulty, we are graduating students

Voilà ce que nous sommes. Je ne suis pas meilleur ou pire que quiconque. Je rappelle aux gens, et notre conseil demande à nos membres, si jamais nous devenons trop prétentieux, de nous rappeler à l'ordre. Ils doivent nous ramener sur terre. Parfois, c'est nécessaire.

Des anciens influents à qui j'ai parlé au fil des ans disent que nous ne pouvons pas éliminer la Loi sur les Indiens sans savoir ce qui va la remplacer. Ce serait comme échanger un dollar pour peut-être trois 25 cents seulement. Avant de faire quoi que ce soit, il faut nous assurer qu'il y aura une amélioration et que nos droits fondamentaux seront protégés sur nos terres. C'est ce que nous tentons de faire.

Que nous discutions de réforme électorale ou d'autre chose, il y a un degré élevé d'insatisfaction parmi les membres de notre communauté. Je ne suis pas certain que le Sénat et la Chambre des communes comprennent pleinement ce que cela signifie. J'espère que vous le comprenez. Je le constate chaque jour. Quand je me rends dans d'autres collectivités, je vois le potentiel perdu de nos jeunes et les problèmes de suicide. Je me demande comment le Canada peut permettre qu'une telle situation se produise. Comment pouvons-nous collectivement accepter qu'une telle pauvreté existe? Expliquez-le moi.

Nous étions les premiers peuples ici. Nous n'avons jamais cédé nos terres. Les ressources naturelles sont exploitées. La plupart des populations non autochtones se tirent bien d'affaire et accumulent des richesses, alors que nous vivons dans la pauvreté et que nous nous entre-déchirons littéralement. Quand je vois un enfant de cinq ans, je me demande quel avenir il peut espérer. Qu'est-ce que je fais, personnellement, en tant que dirigeant, pour aider cet enfant? C'est une question essentielle. Quand je vois cet enfant de cinq ans ou un jeune de 18 ans qui disparaît de la communauté ou est assassiné, je me dis qu'il y a vraiment quelque chose qui cloche dans ce pays.

Le sénateur Carstairs : Vous avez déclaré que vous vous êtes investi une grande partie de votre vie dans l'éducation. Toutes les études indiquent qu'en moyenne, on consacre 2 000 $ de moins par année à l'éducation d'un enfant autochtone qu'on en consacre à un enfant non autochtone.

Comment pouvons-nous espérer que les enfants autochtones atteignent un certain niveau de compétence si nous ne sommes pas prêts à fournir les fonds nécessaires à la qualité de leur éducation?

M. Whiteduck : Nous pourrions discuter longuement d'éducation. J'ai participé directement, avec d'autres membres de la communauté, à la mise sur pied d'une école dans la communauté. Nous avons commencé par une école élémentaire et nous avons maintenant notre propre école secondaire. Nous sommes l'une des deux seules écoles au Canada qui décerne son propre diplôme d'études secondaires, reconnu par les collèges. Ce n'est pas un diplôme décerné par le ministère. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour atteindre cet objectif. Nous sommes, en fait, sous-financés. Au bout du compte, nous y allons selon notre budget. Nous essayons de faire face aux difficultés.

Nos langues autochtones disparaissent. Nous avons du mal à suivre l'évolution des réformes de l'éducation qui sont adoptées, en particulier au Québec. En dépit de cela, nous décernons des

who are going to college. We have approximately 150 students at the post-secondary level. Three students from our community are studying medicine, which is a big step for us, and a number are in law school and other programs.

We worked hard for that goal. Parents have seen the importance of education, but not simply any education. It also had to be an education well-anchored in who we were as Anishnawbe, but knowing that they go out in the world.

People often ask if we want our young people to come back to the community. We say yes, if they cannot find employment. However, we are hoping that we are preparing them for the world. No matter where they go, they can contribute because they know who they are as Anishnawbe. They will share those teachings that will benefit all Canadians. It does not matter in the end if they return to our community. This goal is what we are trying to accomplish at our little community school.

Underfunding is now at a point where we are not sure what we will do. We may have to throw the keys back to INAC and say, you obviously have the answers. We may have to throw them to the provincial government.

For years, millions of dollars have continued to be paid to provincial systems. The dropout rate is atrocious. Their graduation rate is a little better than First Nations, but still not good and the millions of dollars still go to the province. Accountability has to happen from provincial boards. Our children deserve opportunities equal to all other Canadians, which our young people clearly are not receiving.

Senator Raine: It is good to hear about what you are doing, especially with regard to education. I wish you luck to continue with those successes.

Everyone wants to find a simple solution. Our committee has tried to be specific in what we are looking at, which is elections.

Many people have said that two years is too short to have a solid leadership process. If we were to recommend increasing Indian Act election terms to four years, obviously, we would need consultation. How do you think we should accomplish that consultation?

Mr. Whiteduck: One important thing for me is that, as an elected leader, I have the opportunity to come before you. It is also important to hear from community members who live the experience every day.

You can go on and on with consultations. At one point, you have to draw the line and do something. You can work with some of the regional organizations prepared to participate. The effort must be a collaborative one, not an imposed one. Whenever the effort is collaborative, a positive result comes from it.

diplômes aux élèves qui vont étudier au collège. Nous avons environ 150 étudiants de niveau postsecondaire. Trois membres de notre communauté poursuivent des études en médecine, ce qui est un grand pas pour nous, et un certain nombre étudient en droit et dans d'autres programmes.

Nous avons atteint cet objectif au prix d'un travail acharné. Les parents voient maintenant l'importance de l'éducation, mais pas de n'importe quelle éducation. Elle devait être bien ancrée dans notre culture anishnawbe, mais être ouverte sur le monde.

Les gens nous demandent souvent si nous voulons que nos jeunes reviennent dans la communauté. Nous répondons que oui, s'ils ne peuvent pas trouver d'emploi. Toutefois, nous espérons les préparer adéquatement à réussir dans le monde. Peu importe où ils iront, ils pourront apporter leur contribution parce qu'ils savent qui ils sont en tant qu'Anishnawbe. Ils vont partager des enseignements qui vont profiter à tous les Canadiens. Peu importe s'ils reviennent dans notre communauté. C'est ce que nous tentons d'accomplir dans notre petite école communautaire.

Le sous-financement est tel, à ce stade-ci, que nous ne savons pas ce que nous allons faire. Nous allons peut-être devoir remettre les clés au MAINC et lui dire qu'il a sans doute la solution. Nous allons peut-être devoir les remettre au gouvernement provincial.

Depuis des années, nous continuons de verser des millions de dollars aux systèmes provinciaux. Leur taux de décrochage est épouvantable. Leur taux de diplomation est légèrement plus élevé que celui des Premières nations, mais il n'est pas encore acceptable, et des millions de dollars sont encore versés aux provinces. Les conseils provinciaux doivent rendre des comptes. Nos enfants méritent qu'on leur offre les mêmes possibilités qu'à tous les autres Canadiens, mais manifestement, ce n'est pas le cas.

Le sénateur Raine : Je suis heureuse que vous nous parliez de ce que vous accomplissez, en particulier sur le plan de l'éducation. Je vous souhaite de connaître d'autres réussites.

Tout le monde souhaite trouver une solution simple. Notre comité essaie de s'en tenir au sujet sur lequel nous nous penchons, soit les élections.

Beaucoup de gens disent qu'un mandat de deux ans est trop court pour obtenir un leadership solide. Si nous voulions recommander de prolonger les mandats du régime électoral de la Loi sur les Indiens jusqu'à quatre ans, nous devrions évidemment procéder à des consultations. Comment croyez-vous que nous devrions mener ces consultations?

M. Whiteduck : Il est important pour moi d'avoir la possibilité, en tant que dirigeant élu, de comparaître devant vous. Il est également important pour vous d'entendre le témoignage des membres des communautés qui vivent la situation tous les jours.

Vous pouvez mener des consultations à n'en plus finir, mais à un moment donné, vous devez fixer une limite et agir. Vous pouvez collaborer avec certaines organisations régionales prêtes à participer. Il doit s'agir d'un effort de collaboration, et non d'un effort imposé. Quand l'effort est commun, on obtient un résultat positif.

You mentioned four years. Three to four years, in my mind, makes sense. An important part of that term would have to be recall. Recall must be well-defined and allow somehow for that elected government, if it is not working well for whatever reason, to be recalled.

Our community is looking at having our own community election code that will include those kinds of things. The process of consultation is a long one. It will take at least three years before we have a final referendum where everyone has an opportunity to indicate what they want. We must try to hear as many voices as possible. There also must be opportunities for changes later on. That opportunity is important to us.

Senator Raine: We obviously want to make a recommendation. No one wants to make a recommendation that will not go anywhere. The next step is to go to the people and see if this recommendation is approved, or needs refinement or change. It is hard to see how to go directly to the people. Would you do that by going to the Assembly of First Nations?

The consultation process is vitally important. You mentioned that you have a good website for communication. Is there any way of using the Internet for consultation?

Mr. Whiteduck: Of course, but we do not know who is responding all the time in our community. When we look at the 520 homes that exist in the community, maybe only 35 per cent of the people have a computer or are connected to the Internet. Assumptions are often made that most people are connected, but they are not in our community and they are not in most communities. The more urbanized First Nations who have left the community have more access to the Internet. It is one form of reaching out to have input; there must be other forms, too.

I am a believer that you have to go right into the homes of people, either through a leaflet, or whatever the case may be. In our community, that approach creates debate. We hold monthly public meetings where anyone can raise any questions or issues to council. This issue would be raised if people were informed of it; for example, what are we doing; here are my thoughts; bring these things forward.

I repeat that we have worked hard to be as transparent and as open as we think we need to be as a local government of one community of the nation. That transparency and openness is critical for us to make both the community and the nation stronger.

Senator Raine: We have all learned that there is no one solution for everyone. That is why any changes that were made would have to include an ability to choose to go a different way; not to be forced to go a different way.

Mr. Whiteduck: In line with what you are saying, I suggest that the recommendations be limited to three or four. Do not make 42 recommendations or 42 changes that will come raining down

Vous avez parlé de quatre ans. Un mandat de trois à quatre ans, selon moi, serait raisonnable. Dans ce mandat, la destitution doit avoir sa place. Elle doit être bien définie, et le processus doit permettre qu'un gouvernement élu qui ne fonctionne pas bien pour une raison ou pour une autre soit destitué.

Notre communauté envisage la possibilité de rédiger son propre code électoral, qui inclura ce genre de chose. Le processus de consultation est long. Il faudra au moins trois ans avant de tenir un référendum final, où chacun aura l'occasion d'indiquer ce qu'il souhaite. Il faut que le maximum de voix puisse se faire entendre. Nous devons aussi avoir la possibilité d'effectuer des changements plus tard. C'est important pour nous.

Le sénateur Raine : De toute évidence, nous voulons faire une recommandation, mais personne ne veut faire de recommandation qui n'ira nulle part. La prochaine étape, c'est de consulter les gens et de voir si cette recommandation est approuvée ou a besoin d'être améliorée ou changée. Il est difficile de savoir comment consulter directement les gens. Pour cela, vous adresseriez-vous à l'Assemblée des Premières nations?

Le processus de consultation est d'une importance capitale. Vous avez mentionné avoir un bon site web pour communiquer avec vos membres. Y aurait-il moyen d'utiliser l'Internet pour la consultation?

M. Whiteduck : Bien sûr, mais nous ne savons pas qui y a accès en permanence dans notre communauté. Il n'y a peut-être qu'environ 35 p. 100 des 520 foyers de la communauté qui possèdent un ordinateur ou ont accès à l'Internet. On présume souvent que la plupart des gens y ont accès, mais ce n'est pas le cas dans notre communauté ni dans la plupart des communautés. Les membres d'une Première nation qui ont quitté la communauté et vivent en milieu urbain ont davantage accès à l'Internet. C'est l'un des moyens d'obtenir l'avis des gens, mais il doit y en avoir d'autres.

Je suis de ceux qui croient que l'on doit contacter directement les gens chez eux, au moyen d'un dépliant ou d'une autre façon. Dans notre communauté, cette approche suscite le débat. Nous tenons des réunions publiques mensuelles où tous les membres peuvent discuter de questions ou de problèmes avec le conseil. Nous pourrions discuter de cette question si les gens en étaient informés; par exemple, nous pourrions expliquer ce que nous tentons de faire; les gens pourraient nous dire ce qu'ils en pensent et formuler des suggestions.

Je souligne encore une fois que nous faisons beaucoup d'efforts pour être aussi transparents et ouverts que possible en tant que gouvernement local d'une communauté de la nation. Pour nous, cette transparence et cette ouverture sont essentielles pour renforcer la communauté et la nation.

Le sénateur Raine : Nous avons tous appris qu'il n'existe pas de solution unique. C'est pourquoi tout changement devrait inclure la possibilité de choisir une solution différente, et non l'obligation de prendre une autre voie.

M. Whiteduck : En fonction de ce que vous dites, je propose que vous vous limitiez à trois ou quatre recommandations. Il ne faudrait pas que vous fassiez 42 recommandations ou que vous

on a community; that is too much. Changes could be made in phases or in implementation waves so that communities can get ready and can move into it; something like that. Sometimes, we do not have the capacity to handle some of these things. You need to understand the day-to-day things that we, as leadership and administrators, have to put up with. We do not have the capacity and we are not staying on top of it. We do not have the machinery of government that you have.

Senator Raine: That is interesting, because you are a large band with 2,735 members. We have spoken to bands with less than 300. Yet, in a sense, they have to deliver, or they are expected to deliver, the same kinds of services as larger bands.

Yes, we appreciate that a lot of work is being done by the band and the council.

The Chair: Members of this committee, I know, are all concerned as well about the loss of a generation. We have to move quickly on some of these files as a nation — I am not speaking from a partisan point of view; I am speaking as a Canadian — so that we do not lose another generation of Aboriginal youth. They should be contributors to our economy and to the well-being of our economy.

We appreciate your presentation here tonight. Your recommendations went right to the subject in regard to terms, and so on. If you have anything else to contribute that you think of, contact the clerk. We appreciate your straightforward and candid answers, chief, and wish you well in your new role as chief.

With that, we will go in camera to discuss future business.

(The committee continued in camera.)

inondiez une communauté de 42 changements; ce serait trop. Les changements pourraient être effectués par étapes ou par phases de mise en œuvre afin que les communautés puissent s'y préparer et s'y adapter graduellement. Parfois, nous n'avons pas la capacité de gérer certaines choses. Vous devez comprendre que dans la vie de tous les jours, il y a des enjeux avec lesquels nous devons composer en tant que dirigeants et administrateurs. Nous n'avons pas de ressources et nous ne connaissons pas tous les moyens possibles. Nous n'avons pas votre appareil gouvernemental.

Le sénateur Raine : C'est intéressant, parce que vous êtes une bande importante, qui compte 2 735 membres. Nous avons parlé à des représentants de bandes de moins de 300 membres, qui doivent dispenser, ou du moins on s'attend à ce qu'elles dispensent, le même genre de services que les bandes les plus importantes.

Oui, nous comprenons que la bande et le conseil font beaucoup d'efforts.

Le président : Je sais que tous les membres de ce comité sont aussi préoccupés par la perte d'une génération. Nous devons agir rapidement dans ces dossiers en tant que nation — je ne parle pas d'un point de vue partisan, mais en tant que Canadien — afin que nous ne perdions pas une autre génération de jeunes Autochtones. Ces jeunes devraient pouvoir contribuer à la prospérité de notre économie.

Nous vous remercions de votre exposé. Vos recommandations ont porté directement sur la question des mandats, entre autres. Si vous avez quoi que ce soit à ajouter, veuillez communiquer avec la greffière. Nous vous remercions de vos réponses directes et franches, monsieur, et nous vous souhaitons bonne chance dans votre nouveau rôle de chef.

Sur ce, nous allons poursuivre la séance à huis clos pour discuter de nos travaux futurs.

(La séance se poursuit à huis clos.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Quebec Native Women, Inc.:

Ellen Gabriel, President.

Kitigan Zibi Band Council:

Gilbert Whiteduck, Chief.

TÉMOINS

Femmes autochtones du Québec Inc. :

Ellen Gabriel, présidente.

Conseil de bande Kitigan Zibi :

Gilbert Whiteduck, chef.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca